cielle que l'Angleterre n'agirait contre la Russie, que dans le cas où elle serait attaquée, et que l'idée que son gouvernement avait l'intention de déclarer la guerre à la Russie était une supposition gratuite.

PRUSSE.

On écrit de Berlin, 11 avril :

« Les bruits que l'on a répandu plusieurs fois de nombreuses mutations que l'empereur de Russie est à la veille d'entreprendre dans le personnel de ses ambassadeurs à l'étranger, semblent se confirmer. Nous pouvons annoncer déjà quelques changemens : M. de Maltiz, ambassadeur près notre cour, passe à l'ambassade de Londres. On ajoute que ce diplomate y remplacera M. Pozzo di Borgo, qui, selon les uns, doit faire un grand voyage, ou, selon d'autres, se retirera entièrement des affaires publiques. M. de Labinski, secrétaire de la légation à Londres, remplacera M. de Maltiz.

« On assure que la cour de France, à la demande qui lui en a été faite par le Saint-Siége, a consenti à intervenir dans ses démêlés avec la Suisse; le cabinet de Vienne a également promis sa médiation aussitôt que les catholiques Suisses la réclameront. » *(Gazette de Leipsick.)*

ANGLETERRE.

On écrit de Portsmouth au *Courrier*, en date du 12 avril :

« Il règne une grande activité dans nos chantiers, et on ne néglige aucun soin pour compléter les équipages. Le vaisseau le *Beacon*, arrivé récemment de Malte, après avoir quatre ans d'absence, a fait voile pour Shetland et les Orckneys avec l'espoir d'y enrôler des hommes pour le service maritime. Je puis assurer qu'il se trouve dans l'île des agens d'un autre gouvernement qui s'occupent à réunir un grand nombre de matelots. Le steamer le *Carron* est ici pour prendre à bord de l'artillerie navale pour Santander, et tout se réunit pour nous faire croire que le gouvernement a l'intention de seconder puissamment la cause de la Reine.

» Un autre steamer du gouvernement est parti pour la Méditerranée avec l'intention de réunir l'artillerie navale et de l'amener en Espagne. Indépendamment du *Bellerophon* de 80 canons, du *Pembroke* de 80, et du *Vangnard* de 80, on a encore commandé le *Britannia* de 120, le *Ganges* de 80, le *Saint-Vincent* de 120, et la *Princesse Charlotte* de 120. Tous ces navires sont presque entièrement prêts à prendre la mer, pourvu qu'on trouve des matelots. C'est là la difficulté, et vous seriez étonnés de voir quels paysans on a pris à bord des vaisseaux de guerre. »

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA.

Arrivées du 12 au 19 avril.

ANTIBES, brick-goelette *St.-Antoine*, capit. Marinetti, avec poterie.
St.-PELLEGRINO, felouque *Vierge-des Carmes*, c. Solari, avec bois.
LIVOURNE, bœuf *Conception*, capit. Alfonsi, avec diverses marchandises.
RIO, brigantin *Ste.-Catherine*, capit. Regini, avec minerais de fer.
TOULON, bateau à vapeur *le Golo*, capit. Valzi, avec dépêches et marchandises diverses.
GENES, bœuf *Précurseur*, cap. Sisco, avec pâte, riz et tabac.
CAP-CORSE, quatre goudoles chargées de vin.

Du 20 au 27 avril.

PORTO-FERRAJO, bateau *Assomption*, c. Anselmi, avec pâte.
MARSEILLE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota, avec numéraire et autres.
AJACCIO, goudole *Vierge-du-Rosaire*, cap. Cauro, avec blé.
AJACCIO, goudole *Sainte-Marie*, capit. Donzella, avec blé.
St.-PELLEGRINO, bœuf *Jésus-Marie*, cap. Baussa, avec bois.
LIVOURNE, goudole *St.-Joseph*, cap. Paoli, avec diverses marchandises.
MARSEILLE, goelette *Constance*, c. Rogliano, avec diverses marchandises.
AJACCIO, mistick *Neptune*, cap. Pietri, avec blé.
TOULON, bateau à vapeur le *Golo*, c. Valzi, avec dépêches.
PROPRIANO, goudole *Conception*, cap. Gentile, avec blé et orge.
PRONETE, goudole *Conception*, capit. Agostini, avec vin.
FIUMORBO, mistick *Assomption*, capit. Valery, avec écore.
PRONETE, goudole *Lovisa*, capitaine Thiers, avec huile.
PROPRIANO, goelette *Trois-Frères*, capit. Valery, avec blé et huile.
PROPRIANO, bk.-goelette *Printems*, c. Cambiaggio, avec blé.
PROPRIANO, tartane *Espérance*, cap. Benedittini, avec blé.
PROPRIANO, mistick *Assomption*, c. Giovannetti, avec blé.
FIUMORBO, mistick *St.-Luc*, capit. Bonelli, avec écorce.

DÉPARTS

Du 12 au 19 avril.

Pr. TOULON, bateau à vapeur *le Golo*, cap. Valzi.
LIVOURNE, goudole *St.-Joseph*, cap. Paoli.
MARSEILLE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota.
ALERIA, bombarde *Saint-Charles*, cap. Bonigni.
St.-PELLEGRINO, bœuf *Jésus-Marie*, c. Baussa.
ROME, goelette *Providence*, cap. Cecconi.
GENES, bœuf *Vierge-des-Carmes*, cap. Figallo.
PROPRIANO, mistick *Antoinette*, cap. Valzi.
GENES, felouque *Vierge-des-Carmes*, c. Solari.
St.-PELLEGRINO, brigantin *Ste.-Catherine*, cap. Regini.
PRONETE, goudole *Lovisa*, capitaine Thiers.

Du 20 au 27 avril.

Pr. MARSEILLE, tartane *Vierge-des-Carmes*, cap. Guitella.
TOULON, bateau à vapeur *Golo*, cap. Valzi.
ALERIA, mistick *Conception*, cap. Cardella.
LIVOURNE, bœuf *St.-Antoine*, cap. Bugliani.
LIVOURNE, tartane *Annonciation*, cap. Guasco.
ALERIA, bœuf *Conception*, cap. Alfonsi.
LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota.
RIO, brigantin *Ste.-Catherine*, cap. Regini.
GENES, bœuf *Jésus-Marie*, cap. Baussa.
LIVOURNE, goudole *Vierge-du-Rosaire*, Cauro.
LIVOURNE, goudole *Ste.-Marie*, cap. Donzella.
MARSEILLE, brick-goelette *Antoinette*, c. Matteï
LIVOURNE, mistick *Conception*, cap. Loquento.

ANNONCES ET AVIS.

AVIS AU PUBLIC.

Le propriétaire de la maison des bains sise au pont Saint-Nicolas de cette ville, a l'honneur de prévenir le public : qu'attendu la concurrence d'autres établissements de ce genre, il vient de réduire encore les prix des bains de la manière suivante :

Abonnement de douze billets. . . 7 00 »
Idem de six. . . . . 3 00 »
Par bain pris isolé. . . . . 0 75 »

Il offre, en outre, les mêmes avantages que les autres établissements à l'égard du linge; quant à la propreté et aux commodités agréables, le public en jugera par lui-même.

Hyacinthe Debraine, professeur de jeux physico-mécaniques, prestidigitateur et ventriloque, vient de donner trois représentations dans le théâtre de cette ville. Le public est resté satisfait de l'activité de ses pièces mécaniques et de la dextérité qu'il a déployée dans l'exécution de ses jeux.

Maladies Secrètes.

TRAITEMENT DU Dr S. GERVAIS.

Médecin de la faculté de Paris, et membre de plusieurs sociétés scientifiques.

RUE RICHER, N° 6, A PARIS.

Cette nouvelle méthode qui est prompte peu couteuse et facile à suivre dans le plus secret, guérit radicalement, SANS MERCURE, les écoulements, exostoses, ulcères, dartres, gravelles, catarrhe de vessie et toutes les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles. Le virus des syphilis nouvelles est détruit en quinze ou vingt jours, sans répercussion. LA DESCRIPTION des maladies secretes, et l'art de les guérir SOI-MÊME, par le docteur DE SAINT-GERVAIS se délivre gratis chez MM. les pharmaciens suivans :

A Marseille, chez Thumin, pharmacien, rue de Rome, n° 45; à Toulon, chez Mérie.

On trouve chez les mêmes pharmaciens LE KAIFFA d'Orient, nouvel aliment analeptique pectoral brèveté par ordonnance du Roi pour guérir les gastrites et les irritations de la poitrine. *Prospectus gratis.*

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

Prix de l'action 20 francs.

VENTE PAR ACTIONS.

Pour 120 francs 7 actions dont une rouge gagnant forcément.

DE

six propriétés en Autriche.

1° 2° DEUX PALAIS à Vienne; 3° la Terre et le Château le MERLHOF en Styrie; 4° la Côte de PAAL avec ses riches Vignobles; 5° la Terre de ROSBACH en Styrie et la dîme de 50 bien fonds; 6° Les Vignobles de DORN. En outre, 24,913 gains en argent de fl. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action : 20 fr. Pour 120 fr. sept actions *dont une rouge*, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables. Le gain de Merlhof est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français ou des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM,
Banquier et Receveur-général
à Francfort SUR M.

Le bulletin des Numéros gagnans sera adressé aux actionnaires franc de port.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. De l'Imprimerie de CÉSAR FABIANI.

MERCREDI 4 MAI 1836. CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDI. TROISIEME ANNÉE, N° 77.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
A l'Office-correspt de LAFFILLETEUR BOURDOIN et Cie, rue N. Dame des victoires N° 16.
A la librairie correspondance de Pl. JOUBIN et Cie Place de la Bourse. N° 31; à la correspte-librairie de J. F. PICATIER et Cie rue Bourbon Villeneuve N° 45, où l'on reçoit les annonces pour L'INSULAIRE FRANÇAIS.

PRIX D'ABONNEMENT POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16 fr.
POUR SIX MOIS . . .	8
POUR TROIS MOIS . . .	4
POUR LE CONTINENT . .	20
POUR L'ÉTRANGER. . .	24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

PUBLIÉ A BASTIA.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

CORSE.

SUR LES REMPLACEMENS.

La traite des nègres a paru à tous les hommes généreux l'outrage le plus sanglant qu'on puisse faire à l'humanité. Les écrits des philosophes, les discours des orateurs parlementaires ont énergiquement flétri cet infâme trafic; cependant, cet ignoble marché se consomme tous les jours sous nos yeux, au milieu de nos places publiques, en face d'une population fière et indignée. En vain cherche-t-on à la déguiser sous le nom de remplacement volontaire; il n'en reste pas moins la plus honteuse des spéculations. Est-il, en effet, rien de plus bas, de plus dégradant que de voir des courtiers de certaines compagnies de commerce se livrer à la poursuite de jeunes gens sans expérience, les entourer de toutes sortes de séduction, flatter les goûts des uns par l'appât de l'or et des jouissances, en embaucher d'autres par la perspective trompeuse d'une brillante carrière. Tantôt ils exploitent les passions mauvaises de la jeunesse désœuvrée des villes jettant ainsi des germes de corruption dans les casernes où la qualité de remplaçant leur prépare un accueil glacé et des marques journalières et successives de mépris et de dégoût; tantôt ils se glissent jusque sous le chaume du laboureur pour dérober le secours de leurs bras aux peres de nombreuses familles; c'est ainsi qu'après avoir ébranlé leur amour filial par la peinture de tout ce qu'il y a de différence entre la vie oisive des garnisons et les rudes travaux des champs, ils traînent ces malheureux loin du village où leurs jours se seraient écoulés dans la paix et le bonheur, pour les conduire devant un conseil de recrutement et de révision.

Il est temps de mettre un terme à ce commerce de chair humaine; nous en avons assez rougi pour la Corse. Marseille et Toulon ont des dépôts de remplaçants; c'est là que l'on rencontre plusieurs de nos compatriotes, indignes de ce nom, se traîner misérablement de rue en rue au milieu des sarcasmes et des injures de la population étonnée; elle s'étonne cette population du degré d'avilissement où des Français insulaires, si chatouilleux sur le point de l'honneur, sont tombés depuis que des marchands d'hommes ont bravé le mépris public au point d'avouer hautement leur honteuse industrie. Que nos mœurs sont changés! Il fut un temps où, simples dans leurs goûts, mais nobles dans leurs sentiments, les Corses plaçaient le déshonneur à côté de tout métier ignoble ou de toute fonction avilissante; la fierté du caractère était portée si loin, que le Royal-Corse, ce beau régiment, si estimé sous l'empire et d'où sortirent tant d'officiers distingués, se vit obligé de chercher des tambours en dehors de ses rangs. Proposer alors à un jeune corse de se vendre à terme moyennant une somme d'argent, c'eût été le comble de l'injure; nous sommes certains qu'un regard de mépris eût été la seule réponse à une pareille proposition, assurément nous n'eussions pas conseillé à nos amis de la renouveler, car il y aurait eu du danger à le faire. S'ils entraient dans l'armée, c'était par une porte honorable, celle de l'engagement volontaire; l'ardeur belliqueuse d'un côté, le désir de connaître le monde, l'espoir d'un avancement rapide de l'autre, tels étaient les seuls motifs de leur enrôlement sous les drapeaux; ils avaient le cœur placé trop haut pour céder à des calculs d'intérêt; ils s'estimaient trop pour mettre en balance quelques centaines de francs avec le bien le plus précieux de l'homme, la liberté; aussi marchaient-ils le front levé dans toutes les villes de France; on pouvait les présenter avec orgueil aux amis et aux ennemis de la patrie.

Ceux de nos compatriotes qu'ont rangés sous les drapeaux la loi du recrutement ou le choix volontaire de cet état, ne sont pas moins dignes d'estime que ces vieux soldats. Toutes les belles qualités qui valurent à ces derniers les éloges de s généraux de l'ancienne monarchie, ces jeunes militaires ils les possèdent à un degré aussi éminent; c'est une justice que tous leurs camarades du continent se plaisent à leur rendre; disciplinés, sobres et braves ils ne se font pas moins remarquer par leur belle tenue, que par l'application dans les écoles régimentaires; ce qui les loue mieux encore que toutes nos paroles, c'est le témoignage honorable d'estime et de satisfaction qu'ils ont reçu tout récemment dans une solennité militaire de la part de l'un des plus célèbres généraux de l'armée impériale.

Avec quel courage les remplaçans pourront-ils se présenter dans des compagnies où leur voisinage sera regardé comme une sorte de flétrissure! Comment pourront ils racheter la honte attachée au titre de remplaçant? Quel charme peut avoir la vue des casernes et des camps lorsqu'elle est abreuvée à chaque instant de mépris et de dégoût? Tel est pourtant le sort qui les attend.

On voudrait en vain se le dissimuler; pour eux la carrière est hérissée de difficultés; on leur pardonne rarement le vice de leur origine. comme ces enfants malheureux qui regrettent les honneurs de la légitimité, les remplaçants sont marqués au front du sceau de l'anathème; c'est à peine si on leur sait gré d'une conduite régulière, tandis qu'on leur demande un compte rigoureux des fautes les plus légères. Souvent ils poursuivent avec ardeur les grades et n'atteignent que des refus humilians; les chefs les honorent rarement de leur bienveillante protection; leurs égaux les repoussent, et pour comble de malheur à la place de cette douce intimité si nécessaire dans une situation toute de périls et de fatigues, ils ne rencontrent qu'une froide indifférence; heureux encore quand on ne leur jette pas à tous

momens à la face l'épithète injurieuse *d'homme vendu;* souvent, il faut le dire, cette répulsion universelle va jusqu'à la dûreté; car, enfin, il est parmi les hommes ainsi désignés d'une manière injurieuse, des militaires pleins d'honneur et d'instruction; mais ceux-là passent inaperçus et, d'ailleurs, les désordres du plus grand nombre empêchent de voir et de distinguer ceux qui remplissent leur devoir. Il faut donc que le mépris dont on les entoure, soit maintenu dans toute son énergie. C'est l'intérêt de l'armée, c'est l'intérêt de la morale qui ont élevé une ligne de démarcation entre les remplaçants et les volontaires. Honneur à ceux-ci, honte à ceux-là; c'est le cri général, c'est l'opinion de la Corse tout entière. La réprobation doit atteindre surtout les accapareurs déhontés qui, épiant attentivement les besoins et les vices de la jeunesse, font briller l'or d'une main, et la poussent de l'autre, sur le bateau à vapeur.

La Corse demande des bras; il en faut pour les progrès de notre agriculture, pour la prospérité intérieure de l'île. Il est cruel de voir des nuées de jeunes villageois quitter la pioche et la herse, pour le mousquet et le sabre, laissant ainsi après eux un grand vide dans la population, la misère dans leur famille et la honte sur leurs pas. En nous élevant avec force contre cette dégoûtante succession de remplacement, nous avons obéi à la voix générale, autant qu'à nos sentiments personnels. Jaloux de tout ce qui peut accroître la gloire de la Corse, nous repousserons toujours avec chaleur tout ce qui pourrait y porter atteinte.

MEMENTO POUR LE *JOURNAL LIBRE*.

Nous sommes de ceux qui aiment le grand jour en fait de comptabilité publique, et nous avons de bonnes raisons pour cela.

Nous avons remarqué que M. le Préfet, pour la première fois, a publié le budget départemental sans le faire précéder des comptes présentés au conseil-général. Pourquoi cette innovation? Honni soit qui mal y pense! Mais comme nous croyons avoir aussi bien observé que les contribuables payent leurs côtes de meilleure humeur quand ils voient clair aux comptes (ce qui, à la vérité, ne leur arrive pas souvent), nous prions notre confrère, qui a ses entrées libres à la Préfecture, de représenter en notre nom, qu'il conviendrait si c'est un oubli, de le réparer, ou, si l'omission a été faite à dessein d'en expliquer les motifs.

L'autorité municipale de concert avec M. le lieutenant-général avait pris toutes les dispositions convenables pour célébrer la fête de S. M. le Roi des Français. Il est fâcheux que le mauvais temps soit venu interrompre les réjouissances publiques.

M. le lieutenant-général a réuni autour d'une table de quarante couverts les principales autorités civiles et militaires.

Depuis la révolution de juillet, d'aveugles préventions ont fait place à une plus juste appréciation de notre caractère et des ressources territoriales du pays. Nous devons cet heureux changement dans les idées et les dispositions de nos concitoyens du continent, aux rapports commerciaux et aux autres relations sociales qui s'établissent entre nous, et dont le cercle s'étend rapidement de jour en jour. Des industriels et des capitalistes commencent à comprendre, qu'une terre vierge pour ainsi dire de toute exploitation étrangère, doit offrir nécessairement des chances certaines de bénéfice et de fortune, à ceux qui savent apprécier la valeur des élémens de prospérité et de richesse dont la nature s'est plue à la doter largement; c'est ainsi que M. Henraux, dont l'intérêt pour la Corse est connu de tous ceux qui ont eu l'avantage de s'entretenir avec lui des produits géologiques de notre sol, et principalement de tous ceux que l'on pourrait extraire de la superbe carrière d'Algajola, se propose d'en entreprendre l'exploitation.

Les avantages qui peuvent en résulter pour le pays sont immenses. On conçoit, en effet, que des travaux de cette nature laissent après eux des sommes considérables, et répandent ainsi l'aisance et le bonheur dans la classe ouvrière. Nous tenons de bonne source que pour mettre en valeur ces riches carrières, M. Henraux ne laisse échapper aucune occasion de la signaler à l'attention des artistes; il pousse même son noble désintéressement jusqu'à leur donner la préférence sur les blocs de marbre qu'il tire des carrières d'Italie, bien qu'il fût plus avantageux pour lui de les faire venir de Carrare où se trouve depuis long-temps le siége principal de ses exploitations; c'est lui qui a fait la fourniture pour le soubassement de la colonne Vendôme. Tous les connaisseurs ont pu juger par eux-mêmes de la supériorité des granits d'Algajola sur des marbres tant prisés jusqu'ici, et qui, certes, sont bien loin de pouvoir soutenir avantageusement la comparaison avec les produits géologiques de notre île; bientôt les sculpteurs et les statuaires leur assigneront une place distinguée dans leurs ateliers. Pour atteindre à la réputation qui leur appartient, ces belles carrières ne demandent que l'exploration d'artistes intelligents, capables de faire remarquer tout ce qu'elles recèlent de matières précieuses; c'est à M. Henraux qu'il est réservé de rendre ce service à la Corse et d'enrichir en même temps les ateliers du continent de blocs aussi variés qu'ils sont précieux. Le monument que nous allons élever à la mémoire de l'empereur doit contribuer aussi à donner du relief aux granits d'Algajola. On se plaint et avec raison de la lenteur que l'ont met dans l'accomplissement de ce vœu national; ce reproche ne saurait atteindre ni l'artiste habile à qui la direction des travaux est confiée, ni M. Henraux chargé de fournir la matière. M. Deligny est impatient de mettre la main à l'œuvre, mais les efforts de son zèle sont paralysés par des obstacles, qu'il n'est pas en son pouvoir de lever entièrement.

Il entre dans l'esprit du journal de donner de la publicité à tout ce qui relève et honore le pays; c'est ainsi que nous nous faisons un plaisir d'annoncer que notre compatriote, M. Vincenti, président du tribunal de Lucques, vient d'être élevé au rang des Patriciens de cette ville par décret daté de Vienne.

Cette marque de distinction, est le prix du zèle et de la droiture avec lesquels il a rempli les devoirs de son importante magistrature.

Les titres et les honneurs en eux-mêmes ne nous touchent guère, quand ils ne sont dus qu'au hasard de la naissance ou aux faveurs de la fortune, mais lorsque nous voyons des Corses en pays étranger, sans autre recommandation que le mérite personnel, atteindre à des postes élevés, nous sommes heureux de les signaler à l'estime de leurs compatriotes.

L'état sanitaire de la Corse se ressent des brusques changements de l'atmosphère; le sommet de nos montagnes est encore couvert de neige. Les vieillards ont vu peu d'hivers plus rigoureux; l'intensité du froid est telle, que les promenades publiques sont désertes. Le printemps se trouve ainsi reculé, ce qui est presque sans exemple sous le ciel du Midi. — Nous craignons que cette froidure prolongée et hors de saison, ne nuise considérablement à la campagne.

Le 24e régiment qui s'attend de jour en jour à être remplacé par le 13e a suspendu les préparatifs de départ; les vents contraires ont peut-être retenus loin de nos rivages les bâtimens de transport qui nous apportent une nouvelle garnison.

Nous avons vu avec plaisir que les maires de certaines communes ont pris des mesures de police pour empêcher le port des armes dans l'intérieur des villages. Il serait à désirer, que nos concitoyens rendissent ces arrêtés de police locale inutiles, par un abandon volontaire de toute espèce d'armes.

La paix publique ne pourrait qu'y gagner, et nous sommes sûrs que, débarassés de cet appareil effrayant, ils cultiveraient leurs champs avec plus d'ardeur et moins de gêne.

Par ordonnance du roi, en date du 21 avril, ont été nommés juge d'instruction à Calvi MM. Castelli, substitut près ledit tribunal, en remplacement de M. Giudicelli, décédé, et de M. Designorio qui reprend ses fonctions de simple juge;

Substitut à Calvi, M. Mattei, avocat à Bastia, en remplacement de M. Castelli.

Les changements suivants ont été faits dans le personnel de l'administration des ponts-et-chaussées de la Corse:

M. Cayre, conducteur embrigadé de 2e classe, remplace M. Panzani qui passe dans le département des Bouches-du-Rhône;

MM. Celani et Rabillon, conducteurs non embrigadés de 3e classe, sont assimilés à la seconde;

M. Henriot, aspirant conducteur, est nommé conducteur de 3e classe;

M. Simonet, qui remplissait les fonctions de piqueur, est nommé conducteur non embrigadé de 3e classe.

APERÇU SUR LA DERNIÈRE SESSION DE LA COUR D'ASSISES.

C'est toujours avec une vive sollicitude que l'attention du pays se porte sur les débats de la cour d'assises. On désire savoir de quelle manière les jurés remplissent leurs fonctions, si l'énergique répression sans laquelle il ne saurait y avoir de sécurité, atteint également les coupables à quelque classe qu'ils appartiennent, si les organes du ministère public apportent dans l'examen de ces affaires le soin et l'esprit de justice, souvent plus nécessaire encore que le talent de la parole; si la cour, enfin, dans l'application de la loi s'attache scrupuleusement à maintenir, entre le châtiment et le crime, cette heureuse correspondance sans laquelle les lois seraient sans morale et les citoyens sans liberté.

Les déclarations du jury, les arrêts de la cour ont-ils toujours complétement satisfait l'opinion publique? A de justes éloges n'aurait-on pas le droit de mêler des reproches mérités? C'est ce que nous allons examiner. — D'abord nous commencerons par nous plaindre du peu d'empressement que mettent à se rendre au siége de la cour plusieurs des jurés de l'intérieur; une telle négligence est la négation la plus évidente de tout patriotisme, l'oubli des premiers devoirs du citoyen. Ce n'est pas tout: il en est même qui n'obéissent à la sommation de la loi que pour solliciter des dispenses; après une courte apparition ils pressent les magistrats de leur accorder des congés. Ne pas repousser avec fermeté de pareilles demandes de la part de ceux dont on a déjà éprouvé la droiture et l'intelligence, c'est entrer trop avant dans des considérations de familles, c'est subordonner les grands intérêts de la justice à des convenances personnelles; nous espérons que les magistrats résisteront désormais à toutes les sollicitations de ce genre. Il faut que les jurés s'accoutument à prendre au sérieux cette magistrature temporaire, et que de son côté la cour d'assises maintienne, autant que possible, la composition primitive du jury.

Les réponses des jurés ont été empreintes, en général, d'une courageuse sévérité; il y a eu cependant des acquittements inattendus dans des procès de rebellion, ce qui pourrait être un encouragement à de coupables résistances contre la force publique.

On croit avoir remarqué que des magistrats chargés de diriger l'action publique, ont quelquefois négligé le soin le plus important, celui de la récusation. Si tous les dénouements des débats n'ont pas répondu à l'attente générale, si la société n'a pas reçu une satisfaction entière, on aurait ordre à s'en prendre exclusivement aux jurés.

Le zèle de la cour ne s'est pas un seul instant démenti; nous avons surtout été édifiés de l'attention scrupuleuse que le président mettait à éclaircir les points douteux et à ne rien négliger de tout ce qui pouvait jeter du jour sur les affaires. Le calme et l'impartialité pendant le cours des débats, qualités qui, à notre avis, constituent tout le mérite de la présidence, ont valu à M. le conseiller Giordani des témoignages d'estime et de respect de la part même de ceux dont il prononçait la condamnation.

En résumé, la dernière session a été satisfaisante dans son ensemble, et contribuera, non moins que la précédente, à répandre la sécurité dans le pays et à y raffermir la paix publique.

Nous n'attendons pas moins de celle qui va s'ouvrir. La liste des trente-six jurés renferme des noms honorables qui nous paraissent autant de garanties pour la sûreté générale comme pour l'innocence des accusés.

Voici en peu de mots le tableau sommaire de la session: — 27 affaires. — Accusés 37.

A perpétuité	2
Aux travaux forcés à temps	3
A la réclusion	4
Condamnés correctionnellement	14
Acquittés	14
	37

Il est à remarquer que si plusieurs d'entre ses accusés n'ont été condamnés qu'à des peines correctionnelles, c'est que les faits bien appréciés n'comportent pas d'autres solutions.

PARIS.

La Chambre des Députés a consacré toute sa séance du 25 avril à la discussion sur les houilles.

M. Duchâtel, qui avait présenté le projet comme ministre du commerce, a soutenu, dans un discours plein de faits et remarquable par la netteté des idées, le système des droits différentiels par zône de territoire, et rappelé que pour les céréales et les fontes dans les dispositions votées il y a peu de jours, il existe un pareil exemple de variations des droits, suivant les différents points d'entrée dans le royaume.

M. Passy, ministre du commerce, et M. Thiers, président du conseil, ont soutenu le projet.

M. Ducos, rapporteur, n'a point pris la parole dans cette séance.

La fin de cette discussion a été très orageuse. Dans le projet du gouvernement, la première limite des importations par mer s'arrêtait pour les droits de 60 centimes à Saint-Malo; M. Havin demandait que l'on portât cette limite à Honfleur, ou tout au moins à l'embouchure de l'Orne. Les ministres refusaient positivement la limite de Honfleur, ils refusaient de s'expliquer sur celle de l'Orne. On a fini par adopter purement et simplement l'article du gouvernement.

Il reste encore à voter sur un grand nombre de tarifs annexés au premier des vingt-six articles dont se compose le projet de loi.

(Journal des Débats.)

— M. Réalier-Dumas, procureur-général en Afrique, est arrivé le 18 à Paris.

— Si l'on en croit un journal, la commission du budget a décidé à une forte majorité qu'elle s'opposerait au projet de colonisation du littoral d'Afrique. On dit même, ajoute ce journal, que l'abandon total de la colonie serait proposé par le rapporteur.

— Un condamné pour vagabondage ne peut être exempté de la surveillance de la haute police, bien qu'on en constate l'existence de circonstances atténuantes. Ainsi jugé par la cour de cassation.

— Les journaux de l'Oise annoncent qu'un individu âgé de 75 ans vient d'enlever une femme de 70 ans. Des publications de mariage avaient eu lieu entre eux, il y a quelque temps. Les enfans de cette femme s'opposaient à son mariage; elle a donné rendez-vous à son futur dans une ruelle, il l'a enlevée, et ils se sont mariés le jour même.

— Verninhac de Saint-Maur, cet employé des postes poursuivi devant la cour d'assises de Paris pour soustraction de lettres contenant des effets de commerce, faux endossements ou acquits donnés sur des billets, et pour assassinat sur la personne du nommé Caze, son complice, a été déclaré par le jury coupable seulement du premier chef d'accusation. La cour la condamne à 2 ans de travaux forcés et à l'exposition.

Verninhac, d'une voix éteinte et avec un regard morne s'est écrié: Je suis anéanti....Oh! ma famille.

— Les lettres de Turin et de Milan annoncent une hausse progressive dans les prix de la soie, et une grande rareté des soies plus communes: on les attribue aux commandes considérables faites dans toutes les fabriques du continent pour le compte de l'Angleterre et de l'Amérique.

—Les journaux s'occupent beaucoup du voyage des princes en Allemagne. Ils y voient un signe de bonne harmonie qui s'établit de plus en plus entre toutes les puissance et surtout entre la France et l'Autriche. Le jugement est exact, et nous pouvons assurer que le voyage des deux princes se rallie à des combinaisons politiques et de famille, qui auront pour résultat de consolider le repos des nations et la paix de l'Europe.

— Le territoire de la république de Cracovie a été évacué par les troupes prussiennes et russes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 23 Avril.

La chambre s'est occupée spécialement aujourd'hui de pétitions: celle de M. Maslioli, conseiller à la cour des comptes, ayant pour objet de réclamer une nouvelle loi pour cette cour, a surtout fixé l'attention. Le pétitionnaire envisageant l'institution comme une cour de justice, voudrait qu'elle passât dans les attributions du garde-des-sceaux. Là elle prendrait la forme des tribunaux ordinaires; ses audiences seraient publiques et tous ses juges inamovibles. Cette proposition, combattue par M. le ministre des finances et par M. de Schonen, a été repoussée.

Une proposition a été déposée sur le bureau de la chambre par les Polonais signataires de l'acte de confédération qui a motivé leur brusque expulsion de la capitale.

M. Bugeaud a développé sa proposition de loi sur une réforme à introduire dans les remplacemens militaires. Tout le monde sait en France comment se font les remplacemens. La loi oblige tout Français, sauf des cas particuliers, à tirer au sort pour le service de l'armée; seulement elle permet qu'on se fasse remplacer, et en ceci la loi est sage; car il y a beaucoup d'excellents avocats, de magistrats profonds, de négociants habiles et de bons médecins qui n'auraient jamais pu être de bons soldats. Mais cette faculté de se faire remplacer a donné lieu à de graves abus. Ce sont ces abus qu'il importe de faire cesser; ils pourraient vicier à la longue le caractère même de l'armée. Les moyens que présente M. Bugeaud peuvent soulever de graves critiques; une loi sur cette matière est difficile à faire, mais le besoin d'une réforme est vivement senti et la majorité de la chambre s'est associée aux vœux de M. Bugeaud en prenant sa proposition de loi en considération.

Psyché, journal de modes et de littérature, est une production remarquable sous tous les rapports et qui répond merveilleusement à la faveur dont il jouit en France comme à l'étranger. Nous ne connaissons rien de plus ingénieux, de plus gracieux et d'une *application plus facile* que le système inventé par ce journal. Une *figurine* découpée représente une femme que l'on habille avec les costumes, robes, chapeaux, bonnet, coiffure de cheveux, etc., etc., renouvellés chaque semaine.

Psyché publie aussi des costumes d'hommes découpés, des lithographies de genre et des planches très-variées sur les productions de la mode.

La figurine de *Psyché* posée sur une cheminée ou sur un meuble est un ornement de bon goût universellement adopté.

Psyché offre aux abonnés du département l'avantage précieux de pouvoir composer eux-mêmes toutes sortes de toilettes sans être obligés d'avoir recours aux relations de la capitale. Indépendamment de ces avantages, ce journal se distingue encore par la supériorité de sa rédaction.

On peut se procurer les costumes séparément ou par collections renfermées dans de jolies boîtes.

On s'abonne pour 26 f. par an ou 7 f. par trimestre, à Paris, passage Saulnier, n° 11, Faubourg Montmartre.

Le droit de poste pour les départemens est de 75 cent. par trimestre.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Turquie.

— On écrit de Constantinople, 23 mars :

La semaine dernière il est arrivé des tartares du camp de Reschid-Pacha sur le Taurus. Ils apportent des nouvelles favorables de l'armée de ce Pacha qui a su conserver ses positions d'hiver dans le meilleur état. Il a en outre réprimé tous les mouvements des tribus rebelles des Kurdes soulevées à l'instigation des agens de Mehemet-Ali. Reschi-Pacha a représenté au Sultan la nécessité absolue de mettre Bagdad et Bassora en état de défense contre les entreprises d'Ibrahim. Ce dernier voulait s'emparer de ces villes ; et pour y parvenir, il trouvait tous les moyens convenables, tantôt faisait appel à la trahison, tantôt à la force des armes. On assure que le Sultan prenait en considération les observations de Reschid-Pacha, se dispose à entamer des négociations avec les Anglais, afin de pourvoir à la défense de cette place. Tout le matériel de guerre nécessaire serait, dit-on, transporté par les Anglais dans le golfe Persique et ensuite sur l'Euphrate. Ce plan aurait été communiqué à lord Ponsonby qui lui donne tout son appui.

(Mercure de Souabe.)

Espagne.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le général Evans est arrivé à Saint-Sébastien avec sa division, le 21; il va rétablir le pont de Sainte-Catherine, qui sert de communication avec le port du Passage.

« Craignant une tentative d'Eguia sur Bilbao, Cordova s'est dirigé sur cette ville le 19, avec des forces imposantes.

« On écrit de Valence que la bande de Cabrera, qui était parvenue à s'emparer de Chiva et de Torris, s'étant avancé, le 2 avril, à peu de distance de Burjasot sur la route de Madrid, a été défaite par la division du général Palarea, après une lutte assez vive, dans laquelle les carlistes ont laissé sur le champ de bataille près de 300 morts. On n'a pas fait de quartier à leurs prisonniers. La perte des troupes de la Reine ne s'est élevé qu'à 10 morts et 40 blessés.

« Le lendemain, Cabrera s'est enfui en désordre vers Alcublas, en passant par Llosa del Villar.

« Pendant que ce combat se livrait, la bande de Serrador reparaissait dans le nord de la province.

« Le 3, elle était parvenue, à quatre heures du matin, à pénétrer dans les rues de San-Matteo, petit bourg à 20 lieues de Valence; mais elle a été repoussée par la garnison, qui lui a fait éprouver dans sa retraite des pertes considérables. »

— On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le 21, Iriate avec un bataillon, soutenu par la garnison de Pampelune, a attaqué les carlistes retranchés à Biaiscain avec deux pièces d'artillerie, les a jetés sur l'Ulzama, après quelques résistance, et a détruit entièrement leur pont et leurs retranchements.

« Le même jour, le commandant de la station anglaise a reçu 50 artilleurs, et la légion anglaise a reçu 200 hommes d'infanterie. »

— La querelle qui s'était élevée entre Mendizabal et Ituriz a pris un tel caractère d'animosité qu'elle s'est dénouée par un duel qui a eu lieu le seize du mois dernier. Après deux coups de feu échangés sans résultat, leurs témoins M. Jeoane pour le ministre, et M. de Las Navas pour le député de Cadix, les ont séparés, mais ils n'ont pu parvenir à les réconcilier.

— On lit dans le *Messager* :

« Un des hommes que tous les partis en Espagne désiraient voir arriver au ministère, M. Aguirre Solarte, procureur de Biscaye, était aujourd'hui à la Bourse; sa présence a réuni dans un clin d'œil une foule d'Espagnols de toutes les nuances d'opinions, et il s'en est suivi des conversations animées dont nous avons retenu quelques faits.

« La nouvelle de la prise de S. Sebastien, répandue par les carlistes et leurs correspondances est le comble du ridicule: cette place forte, bien loin de courir quelques dangers est devenue le quartier-général d'un corps de 10 milles hommes, et va être, d'après les plans du général Cordova, le pivot de mouvemens importans.

« Il paraît que parmi les papiers saisis sur l'évêque de Léon, lors de son arrestation, on a trouvé sa nomination par don Carlos à l'archevêché de Tolède, et l'acte du Pape qui confirme cette promotion ;

« Jauregney (el Pastor) est enfin sorti de l'espèce de disgrâce où les retenaient ses chefs depuis le supplice des chapelgoris, qu'Espartero fit exécuter. Il va reprendre un commandement, et l'on pense que c'est sur le Bastan qu'il dirigera ses premières opérations. »

Angleterre.

On écrit de Londres, 22 avril :

Nous venons d'apprendre qu'un bataillon de soldats de marine, fort de 700 hommes, commandés par le major J. Owen, a reçu l'ordre de partir immédiatement pour la côte septentrionale de l'Espagne. A ce bataillon est jointe une compagnie d'artillerie, munie d'instrumens de fortifications et de tout ce qui est nécessaire pour une coopération très active. Les fusilliers écossais de la garde ont relevé les marins de Deptford dans leur service. Ceat cinquante marins partent de Chatam, 140 de Woolwich, et le reste de Porstmouth et de Plymouth; ils seront transportés par détachemens dans des bateaux à vapeur. A leur arrivée, ils seront organisés en bataillons. Le major Owen est un officier capable et distingué. *(Globe.)*

Amérique.

Les journaux de New-York nous apprennent qu'un bill avait été présenté au sénat pour l'augmentation immédiate de l'armée américaine. On disait que Santa-Anna avait été forcé de rentrer dans l'intérieur du pays pour prévenir une insurrection à Mexico. Cela n'était qu'un bruit. *(Sun.)*

— On mande du Texas, à la date du 17 février, que l'on attendait Santa-Anna; les Mexicains avaient battu deux détachemens de Texiens. Le général Cos à la tête de 4,000 Mexicains, avait donné l'assaut au fort Alamo; mais après une courte affaire, il a été complètement battu, et il a laissé sur le terrein ses soldats d'élite.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA.

Arrivées du 27 avril au 4 mai.

PROMÉTÉ, tartane *Espérance*, capit. Pascal, avec planches.

FIUMORBO, bœuf *Conception*, capit. Alfonsi, en test.

LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, cap. Lota avec numéraire et autres.

TOULON, bateau à vapeur *le Golo*, capit. Valsi, avec dépêches et marchandises diverses.

PROPRIANO, gondole *Misericorde*, cap. Gabrielli, avec blé.

PROPRIANO, mistick *Assomption*, c. Cambiaggio, avec blé.

DÉPARTS

Du 27 avril au 4 mai.

Pr. TOULON, bateau à vapeur *le Golo*, cap. Valsi avec dépêches.

LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota, avec passagers.

LIVOURNE, mistick *Conception*, cap. Cardella avec écorce.

FIUMORBO, mistick *St.-Luc*, cap. Bonelli, avec écorce.

ANNONCES ET AVIS.

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

Prix de l'action 20 francs. **VENTE PAR ACTIONS.** Pour 120 francs 7 actions dont une rouge gagnant forcément

DE

six propriétés en Autriche.

1° 2° DEUX PALAIS à Vienne ; 3° la Terre et le Château le MERLHOF en Styrie ; 4° la Côte de FAAL avec ses riches Vignobles ; 5° la Terre de RESSACH en Styrie et la dime de 50 bien fonds; 6° Les Vignobles de DORN. En outre, 24,913 gains en argent de fl. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action : 20 fr. Pour 120 fr. sept actions *dont une rouge*, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables. Le gain de Merlhof est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français ou des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM,
Banquier et Receveur-général
à Francfort s/m.

Le bulletin des Numéros gagnans sera adressé aux actionnaires franc de port.

AVIS AU PUBLIC.

Le propriétaire de la maison des bains sise au pont Saint-Nicolas de cette ville, à l'honneur de prévenir le public : qu'attendu la concurrence d'autres établissements de ce genre, il vient de réduire encore les prix des bains de la manière suivante :

Abonnement de douze billets. .	» 7	00 »
Idem de six.	» 4	00 »
Par bain pris isolé.	» 0	75 »

Il offre, en outre, les mêmes avantages que les autres établissements à l'égard du linge; quant à la propreté et aux commodités agréables, le public en jugera par lui-même.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. De l'Imprimerie de CÉSAR FABIANI.

MERCREDI 11 MAI 1836. CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDI. TROISIÈME ANNÉE, N° 78.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
A l'Office-correspondance de LAFFITE, BLANCHARD et C°, rue N.-Dame des victoires N° 18
A la librairie correspondance de PL. JOURDAN et C° Place de la Bourse ; N° 8; à la correspondance-librairie de J. F. PICHARD et C° rue Bourbon Villeneuve N° 15, où l'on reçoit les annonces pour l'INSULAIRE FRANÇAIS.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
Pour un an . . . . 16 fr.
Pour six mois . . . 8
Pour trois mois . . . 4
Pour le continent . . 20
Pour l'étranger. . . 24
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

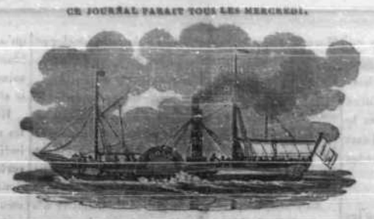

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

PUBLIÉ A BASTIA.

CORSE.

SUR LE DÉPART DU 24e RÉGIMENT DE LIGNE.

Dans quelques jours, des bâtimens de l'état, emporteront loin de notre île, les soldats du 24e. Ce beau régiment compte dans ses rangs plus de six cent de nos compatriotes; on comprendra dès lors nos adieux et nos regrets. Le plus grand nombre d'entre eux, se sont voués à son drapeau et à sa fortune, par les liens de l'engagement volontaire. Ce n'est pas une humeur aventureuse qui les enlève au toit natal; ils cèdent à de plus nobles impulsions : le désir de la gloire, l'ambition de servir la France, l'espoir d'atteindre au rang des officiers, c'est sous l'empire de ces sentiments qu'ils revêtent l'uniforme, et viennent y remplir le vide des décès et des congés annuels. Les divers régimens qui tiennent garnison en Corse se grossissent successivement de jeunes volontaires; c'est sous les yeux de leurs parens qu'ils font leurs premières armes. On dirait que l'air du pays, la vue d'un frère, d'un cousin, adoucit ce qu'il y a d'abord de trop dur dans ce brusque passage des douceurs de la vie domestique au rude métier du soldat. Cet apprentissage, qui coûte tant à la molle délicatesse des conscrits, bien loin de les rebuter, ne sert qu'à développer davantage leur goût prononcé pour cette noble carrière. Ce qu'ils regrettent, c'est de quitter la Corse sans avoir obtenu des gallons d'argent. En attendant les honneurs du grade, ils s'essaient à l'allure martiale; et quand ils ne peuvent encore présenter rien de mieux à leurs connaissances du village, il leurs montrent, du moins, l'épaulette de grenadier ou de voltigeur.

Au moment où il fut appelé sur le continent, le 60e n'était presque plus qu'un régiment corse. Plus de 1,200 appartenaient à notre île. Le brave colonel Lamarre, aujourd'hui maréchal de camp, dont le souvenir nous est cher, en avait composé presque exclusivement les compagnies d'élite.

Remarquables par leur tenue, autant que par leur esprit d'ordre et d'économie, tous les généraux qui les ont inspectés se sont plus à porter de leur conduite le témoignage le plus flatteur. Ces éloges qui remontaient aux chefs, ils n'ont cessé de les justifier. Nous pourrions en dire autant de tous les Corses qui se trouvent disséminés dans les autres corps de l'armée; leur conduite a été partout la même, et nous savons d'une manière positive que la plupart d'entre eux ignorent encore ce que c'est qu'une mesure de discipline. Exempts des fautes les plus légères, tout ce qu'on leur reproche, c'est de céder quelquefois à des mouvemens de vivacité; c'est de ne savoir pas même endurer la plus petite apparence d'un affront. Cette susceptibilité qui tient à un sentiment sans doute fort honorable, dégénère souvent en une humeur part trop ombrageuse, ce qui pourrait nuire à la facilité du commerce, et aurait le danger de maintenir un levain d'aigreur entre les soldats insulaires et les soldats du continent.

Nous voyons toutefois avec un véritable plaisir que, grâce à la sage direction du chef, les liens de la confraternité militaire se resserent chaque jour davantage. Il était temps que cette fusion s'opérât dans l'armée, et que l'espèce de ligne de démarcation qui avait séparé quelquefois des hommes appelés à un partage commun de périls et de gloire, disparût sans retour. Nous aimons à le répéter, cette heureuse intelligence est en grande partie l'ouvrage du digne colonel auprès de qui, il n'est point de meilleure recommandation qu'une conduite régulière. Quand il s'agit d'avancement ou de récompense, il ne faut pas demander quel est le pays du soldat, mais comment il se comporte; c'est ainsi qu'on parvient aisément à se faire chérir de ses subordonnés, et qu'on peut d'un seul mot les conduire au feu et à la mort.

Ce dévouement qui honore le soldat, autant que les chefs, ceux de nos compatriotes qui vous ont dévancé dans cette carrière, le portèrent quelquefois jusqu'à l'héroïsme. Nous n'attendons pas moins de vous, chers concitoyens du 24e. Nos vœux et nos regrets vous suivront par delà les mers. Nous ignorons quel rôle vous êtes destinés à remplir dans l'armée, et si l'honneur de la France ne conduira pas vos pas sur un territoire étranger. Tout ce que nous savons, c'est que vous vous montrerez toujours dignes du nom de Corse, et que dans toutes les circonstances difficiles, il n'y aura entre vous et vos camarades d'outre-mer qu'une seule rivalité, celle de la gloire.

Le numéro que votre régiment porte avec un juste orgueil sera toujours cher à la Corse. Pour marquer parmi les autres corps de l'armée, il n'a besoin que de sa belle tenue, de son instruction et du bon esprit qui l'anime. Votre colonel n'est pas le seul qui soit fier de vous commander. Tous ceux qui ont eu occasion d'apprécier le zèle des soldats corses, pour le service, leur aptitude pour le maniement des armes, leur courage dans les dangers, se plaisent à vous rendre la même justice. Soyez donc fidèles à ces nobles traditions, laissez à votre tour de nobles exemples à ceux qui vous succéderont sous les drapeaux. C'est un engagement que vous devez prendre à la face du pays, en retour des marques de sympathie qui vous accompagnent de vos casernes sur la rive insulaire. Si l'expression de nos regrets vous touche, n'oubliez jamais que la meilleure manière de répondre à ces démonstrations d'un intérêt vraiment national, c'est de ne jamais dévier de la route de l'honneur, c'est de surpasser, s'il est possible, la belle renommée de l'ancien et moderne Royal-Corse, des dixième et onzième régimens légers.

Le 13e régiment, destiné à tenir garnison en Corse, est débarqué à Ajaccio. On annonce également l'arrivée de quatre compagnies de chasseurs d'Afrique. Ces troupes vont être distribuées entre les divers postes militaires. C'est dans le golfe de Saint-Florent que les vaisseaux de l'état doivent transporter les hommes désignés pour les villes de Calvi et de Bastia.

Nous tenons d'une source irrécusable que les représentations qui ont été faites à M. le ministre du commerce et des travaux publics sur l'opportunité de la route projetée et à laquelle la ville de Bastia attache le plus haut prix, ont fait sentir la nécessité de s'en occuper sans délai. C'est, en effet, une question de la plus grande importance que l'accomplissement de ce projet. Le moindre avantage qui en résulterait, ce serait une communication large et commode entre la haute et basse ville.

D'où vient que l'exécution de ce plan annoncé depuis long-temps comme prochaine, se trouve ajournée au détriment des intérêts de la ville? A qui faut-il s'en prendre. Nous serions bien aises que M. Commier voulût bien donner quelques explications à cet égard.

En attendant, nous avancons comme un fait positif, que le tracé n'a pas encore été envoyé au ministère des travaux publics à Paris.

SUR L'ENSEIGNEMENT.

La nature commence l'homme, a dit un écrivain spirituel, et l'éducation l'achève.

C'est parce que nous croyons à la perfectibilité de l'homme en général, et aux heureuses dispositions de notre jeunesse adolescente, que nous insistons avec force sur l'adoption d'un bon système d'éducation morale et scientifique.

Que de facultés deviendraient des talens, que de penchans se changeraient en vertus, si ces excellentes natures, si ces précoces intelligences étaient placées de bonne heure, sous une utile direction?

Les rapides succès des élèves corses, à qui la faveur du gouvernement ou la fortune de leur familles, ont ouvert les portes des collèges royaux, des écoles militaires ou des institutions privées, justifient suffisamment les espérances du pays et les justes éloges que, dans les solennités littéraires, leur prodiguent avec une égale satisfaction, les appréciateurs du mérite et les principales autorités des villes.

C'est par la distribution des prix, ces doux dédommagement des travaux des collèges, qu'il faut juger de la supériorité de nos jeunes compatriotes sur leurs condisciples. Ce passage rapide et avec une progression étonnante d'intelligence, d'une classe à l'autre; ils le doivent non seulement aux rares facultés que leur départit la nature, mais, ce qui ne les fait pas moins remarquer, à une persévérante application au travail. C'est dans les écoles de la capitale, et notamment dans le collège royal de Marseille, que le ressort de l'émulation a développé chez plusieurs d'entre eux, plus de capacité intellectuelle, qu'on ne pouvait en espérer de leur âge.

Arrivés dans les classes long-temps après leurs jeunes émules, ils sont aujourd'hui en possession des meilleures places, et s'ils ne les ont pas encore laissés bien loin derrière eux, ce n'est assurément pas faute d'amour pour l'étude, ou de progrès dans l'enseignement.

Au reste, les prix qu'une justice distributive n'a pas permis de décerner à leurs rivaux, les louent mieux que nos paroles. Fiers de ces petits triomphes, ils puisent dans les joies de ces jours d'épreuve et les applaudissemens de leurs maîtres, une ardeur nouvelle qui soutient leurs efforts et exalte leur jeune imagination. Or, que ne pourrait-on pas attendre de la génération grave et réfléchie qui s'élève comme un rayon de gloire sur l'horizon de notre île, si une école assise sur de larges bases, venait exercer sur l'enseignement une utile influence?

Celle de Paoli pourra-t-elle remplir ce but?

Voilà ce que les partisans des saines doctrines en fait d'éducation intellectuelle, se demandent avec une sorte d'inquiétude. Les opinions diffèrent parmi ceux qui s'occupent avec une vive sollicitude de cet important sujet.

Les uns pensent que, cet établissement sera une école préparatoire pour l'école polytechnique, ce terme de l'ambition de nos enfans. C'est de là que doivent sortir, dit-on, des sujets distingués pour les diverses écoles spéciales; ainsi les jeunes gens qui aspirent à des places dans les écoles normales, forestières, militaires ou de marine, trouveront dans la ville de Corte un enseignement correspondant et analogue aux carrières auxquelles il se sentent appelés par la nature de leur esprit et la position de leur familles. Quatre chaires, celle de physique, de mathématique, de littérature et de dessein graphique, les mettent à même de concourir avec avantage avec les élèves des collèges royaux.

On ne vois pas, poursuit-on, par quel motif les élèves sortant de l'école Paoli, ne réuniraient pas les conditions exigées pour leur admission. L'obstacle ne pourrait venir que du mauvais choix des professeurs. Tous les hommes ne sont pas faits pour un art aussi difficile que celui d'un enseignement supérieur. La renommée des maîtres forme la renommée des écoles. C'est un art digne dans tous les temps et chez tous les peuples de l'estime des hommes d'état, un art non moins grand dans ses résultats, la perfection de la jeunesse, qu'il est immense dans ses détails. Mais avec un traitement convenable ne pourrait-on pas choisir des professeurs capables à la fois d'éclairer l'intelligence et d'étouffer les passions mauvaises?

En l'envisageant sous ce point de vue, les pères de famille, que préoccupe l'avenir de leurs enfans, regardent l'ordonnance du 31 mars comme un bienfait de la part du gouvernement, bien qu'il n'ait pas encore accru d'un seul centime la dotation patriotique de l'illustre général. C'est une création utile à leurs yeux, et ils s'en félicitent d'autant plus, que la barrière des mers ne séparera point ceux qu'unit la nature; heureux de pouvoir en ressembler ainsi sur une tête chérie la vigilance et les soins de la tendresse paternelle, aider quelquefois le zèle de l'instituteur.

Ils espèrent, enfin, que l'école Paoli offrira tous les moyens d'instruction et de moralité qui sont indispensables pour former les jeunes élèves aux vertus domestiques; qu'il y aura assez de science pour éclairer l'esprit, de morale pour élever le cœur, de religion pour ramener l'âme vers sa céleste origine. Telles sont les espérances que plus d'un père a conçues.

D'autres qui ne partagent point leur opinion, à cet égard, ne voyent dans l'école Paoli qu'une partie de ces avantages; ils n'ont foi ni dans l'importance, ni dans la durée de cet établissement.

Dans notre prochain numéro, nous aurons soin d'exposer quelques unes des raisons qui les portent à prophétiser la chûte prochaine de cette création toute nationale. Nous ferons connaître ensuite à notre tour, ce que nous pensons de l'utilité et de l'avenir d'une école, dont les vœux du pays n'avaient pu hâter jusqu'ici le lent et tardif établissement.

L'administration du paquebot à vapeur le *Napoléon*, s'est vue dans la nécessité de changer les jours et les points de départ, ce qui est un desavantage notable pour les voyageurs qui désiraient de prendre directement la voie de Marseille. Au lieu de continuer à entretenir des relations directes entre ce dernier port et celui de Bastia, le *Napoléon* ne fera plus qu'un voyage accéssoire de Livourne à notre ville, en partant les 6, 16 et 26 et vice-versa les 7, 17 et 27 de chaque mois; de Marseille à Livourne les départs demeurent fixés aux 4, 14 et 24 de chaque mois.

Il est fâcheux que ce paquebot ait été obligé de changer ainsi la direction primitive, si la régie des douanes avait pu l'autoriser à se livrer aux opérations mixtes, la Corse n'eût point été privée de cette nouvelle voie de communication avec le continent français.

PARIS.

La chambre a adopté le projet de loi sur les douanes à une immense majorité.

— L'ambassadeur de Russie à Londres fait ses préparatifs pour quitter l'Angleterre, un courrier arrivé de St.-Pétersbourg lui a apporté un congé de six mois pour cause de mauvaise santé. Le comte Pozzo di Borgo doit en conséquence s'embarquer au premier jour avec son neveu et sa nièce pour l'Allemagne où il ira prendre les eaux.

— Voici les paragraphes du discours de M. Dupin à l'occasion desquels les plus vifs débats se sont élevés au sein de la chambre des députés:

« Les utopistes, quels qu'ils soient, doivent comprendre nettement que le pays ne veut ni se laisser imposer par des clameurs et le tumulte de la place publique, ni s'abandonner à cet esprit de système qui brave la puissance des faits, et qui, sous le mysticisme calculé d'obscures théories, couvre souvent de funestes doctrines, et nourrit de fatales pensées.

« Amie d'un progrès sage et mûrement réfléchi, désenchantée de beaucoup d'illusions, éclairée par tous les genres d'essais et d'expériences, on ne verra point notre France se précipiter avec ceux qui tenteraient de l'entraîner dans de périlleux hasards, pas plus qu'elle ne voudrait voir confier ses destinées aux hommes qui prétendraient la ramener en arrière, et lui rendre un régime qu'il a fallu combattre et renverser. »

— Avant-hier soir un orage, assez extraordinaire, est venu fondre sur notre ville. Les tonnerres se sont succédés pendant près d'une heure, sans interruption, et la foudre a frappé sur plusieurs points de la ville; on cite entr'autres, une maison au Cours Bonaparte, la caserne des Douaniers au bout de la rue Paradis, l'hôtel du Lion-d'Or rue Thubaneau, et une maison du Cours. Nous n'avons pas entendu dire que personne ait été tué. Un fait digne de remarque, c'est celui qui a eu lieu au consulat anglais: la foudre a brûlé un journal que M. le consul tenait à la main, et s'en est allée sans laisser d'autres traces de son passage, que quelques brûlures, et un grand trou au canapé. Une grêle assez épaisse est tombée pendant l'orage. Hier matin on en voyait encore sur quelques endroits amoncelée sur les toits. L'orage n'ayant pas été très-long, et ne s'étant pas étendu à une grande distance, la campagne paraît avoir peu souffert, surtout du côté de *Saint-Loup*, où la poussière du grand chemin n'a pas même été abattue.

(Sémaphore de Marseille.)

— Quelques lettres de commerce annoncent que le choléra est à Milan et à Côme. On ajoute qu'il fait des ravages assez considérables dans cette dernière ville.

(Sémaphore de Marseille.)

— Des seize personnes arrêtées en vertu de mandats d'amener décernés par M. le préfet de police, et dont nous avons parlé dans un précédent numéro, deux seulement ont été mises en liberté après un premier interrogatoire subi devant Zangiacomi, juge d'instruction, chargé d'informer. Ce sont les nommés Schermann ou Schirmann, tailleur, rue Beaujolais, près le Palais-Royal, et Moly, père, limonadier, rue Saint-Germain, n° 5. Tous les autres sont demeurés prisonniers par suite des mandats d'amener, convertis depuis en mandats de dépôts par M. le juge d'instruction Zangiacomi. Parmi eux se trouvent les sieurs Lion et Quetin, l'un fermier et l'autre cambreur, qui tous deux avaient été déjà impliqués dans l'affaire d'Avril et de Fieschi.

Avant-hier, dimanche, un commissaire de police, attaché au bureau des délégations judiciaires, s'est transporté chez M. Tollard, marchand grainetier, place des Trois-Maries, où il a arrêté le sieur Havard, son commis, et saisi dans la chambre de celui-ci une paire de pistolets et quelques munitions en petite qualité, le tout en exécution d'un mandat décerné par M. le juge d'instruction. Ce matin, M. Tollard est venu de bonne heure à la préfecture de police pour y réclamer son commis; mais il a été renvoyé devant le magistrat instructeur.

— Le *Moniteur* contient la loi qui proroge les lois relatives aux réfugiés; la loi qui alloue un crédit supplémentaire de 500,000 francs pour secours aux réfugiés, et la loi qui ouvre au ministère de l'intérieur un crédit extraordinaire de douze cent mille francs pour complément des dépenses secrètes.

— Le dimanche 15 mai, vers deux heures de l'après-midi, on verra une des plus belles éclipses de soleil du dix-neuvième siècle; le diamètre du soleil étant partagé en 12 parties ou doigts, il y en aura 9 1/12 couverts par la lune; la lumière du jour faiblira beaucoup, on verra Vénus, et peut être Jupiter, à vue simple; les interstices des feuilles aussi bien que les trous ronds percés dans des plaques opaques, donneront des croissans au lieu des ronds; l'amadou ne s'allumera plus au foyer des loupes, etc. A Alnwick, sur la côte d'Angleterre, dans le Northumberlandshire, l'éclipse sera centrale et annulaire.

— On se rappelle la décision royale du 13 septembre 1834, portant que les officiers en non activité antérieurement à la loi du 19 mai 1834 concourront pour les emplois vacans, après le placement des officiers à la suite; ces derniers étant effectivement placés, il est question d'une mesure qui aurait pour but la revue générale de tous les officiers hors des cadres de l'armée et jouissant d'un traitement quelconque, à titre de réforme, de non-activité, etc. Une revue semblable fut prescrite en 1812, par le décret daté de Kœnigsberg; les officiers jugés susceptibles de reprendre de l'activité furent replacés, et les autres n'obtinrent qu'un traitement de réforme pendant cinq ans. La revue actuelle n'aurait pas des résultats si sévères, attendu que l'article 22 de la loi sur l'état des officiers a donné une sanction légale aux ordonnances antérieures et consacré les droits des officiers dont elle règle la position: mais les officiers susceptibles de reprendre du service seraient classés et pourvus d'une partie des emplois vacans conformément aux lois existantes.

— M. le maréchal Clausel est arrivé le 28 avril à Paris. Il a assisté le même jour à la séance de la chambre des députés.

— Il est question de la réunion à Toulon de tous les bâtimens du Nord qui avaient été armés pour faire partie de la division de Mackau et du retour de cet amiral dans la Méditerranée avec les forces qu'il avait sous ses ordres.

— La France vient de perdre un des hommes qui lui ont fait le plus d'honneur. M. Firmin Didot, ancien imprimeur, membre de la chambre des députés, etc., vient de mourir le 24 avril à sa manufacture du Mesnil, près de Dreux. Cette perte si douloureuse pour ses nombreux amis, sera vivement ressentie par les arts et les lettres. Il va retrouver ses amis qui l'ont devancé dans la tombe: Calonis, de Tracy, Thurot, Coray, Delille, Ducis, Andrieux, Legendre, Berthollet, Girodet, Guérin, Courier, Talma, et tant d'autres célébrités parmi les littérateurs, les savans, les artistes et les érudits, qui surent apprécier tout ce que son âme avait d'élévation comme homme, comme citoyen, comme artiste et comme érudit.

Si la typographie lui doit tant d'inventions et de belles éditions, la poésie qu'il cultiva toujours avec passion compte parmi nos meilleurs ouvrages, sa traduction en vers de *Théocrite* et sa tragédie d'*Annibal*, modèle de style toujours empreint des souvenirs des grands écrivains de l'antiquité.

— La loi du 22 juin 1833 sur l'organisation des conseils-généraux et conseils d'arrondissement, assigne à chaque département un nombre de membres du conseil-général, égal à celui des cantons, mais sans que ce nombre puisse excéder 30. Il en est résulté que, dans les départemens qui comptent plus de 30 cantons, il a fallu réunir deux ou plusieurs de ces derniers en une seule circonscription électorale.

Sur 43 départemens où des réunions ont eu lieu, 30 seulement ont donné lieu à des réclamations; en voici les noms: Ain, Aveyron, Calvados, Charente-Inférieure, Corse, Côte-d'Or, Côte-du-Nord, Dordogne, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Ile-et-Vilaine, Jura, Loire-Inférieure, Lot-et Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dome, Basses-Pyrénées, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Yonne.

Le document publié par M. le ministre de l'intérieur présente en regard: 1° les réclamations des conseils d'arrondissement; 2° les observations des conseils-généraux; 3° les avis des préfets. Les modifications réclamées dans les circonscriptions sont motivées sur la nécessité d'assurer à certains arrondissemens et cantons une représentation mieux proportionnée à leur importance, et de faire disparaître des réunions qui s'accordent mal avec la situation physique ou les besoins des cantons. C'était certainement une chose non seulement utile, mais indispensable, que d'appeler les conseils à intervenir en cette matière. Certes, c'était là une de ces affaires d'arrangement intérieur que le législateur ne pouvait réglementer par le seul secours de sa haute sagesse, et pour laquelle la lumière ne pouvait venir que de ceux-là mêmes qui y étaient principalement intéressés.

Les réclamations des conseils d'arrondissement ont souvent paru dictées par l'esprit de localité; mais les observations des conseils-généraux, presque constamment d'accord avec les avis des préfets, semblent en général fondées en justice et en raison. Aussi M. le ministre de l'intérieur reconnaît-il que des modifications sont nécessaires, et il annonce qu'un projet de loi sera présenté dans ce but aux Chambres pendant le cours de la présente session.

— Un fait curieux a été signalé à l'Académie des sciences par M. Baric-Delahaye, au sujet de l'effet produit par la foudre sur un peuplier de l'avenue du château de Comacre, en Touraine. Cet arbre, frappé en juillet 1835, eut seulement alors quelque branches cassées. Le courant électrique, après avoir suivi la tige, même sans endommager l'écorce, pénétra dans le sol et souleva quelques grosses mottes au pied de l'arbre. Depuis cette époque, le peuplier a surpassé du double en accroissement les autres arbres de l'avenue, et il est résulté de ce développement excessif une crevasse par où la sève s'écoule en abondance.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Le ministère anglais a essuyé, le 26, dans la chambre des lords un échec des plus graves sur l'importante question de la réforme des corporations municipales en Irlande.

Le rejet de ce bill va porter l'exaspération dans les rang du parti radical et du parti irlandais de la chambre des communes.

— La Chambre des communes d'Angleterre a été saisie d'une motion importante. M. Rippon a demandé que les évêques fussent exclus de la chambre des lords. Lord John Russell s'est vivement prononcé contre la motion, qui a été rejetée

par la chambre, à une majorité de 180 voix contre 53.

ESPAGNE.

On écrit de Behobie, sous la date du 26 au soir :

Nous avons entendu aujourd'hui, vers les dix heures du matin, le bruit de la canonnade et d'une fusillade qui a duré environ deux heures. Depuis lors, nous n'avons plus rien entendu et sommes réduits à faire des conjectures sur le but et le résultat de ce feu. Nous supposons qu'il y a eu une sortie de Saint-Sébastien, pour établir le pont de Santa-Catalina, et la cessation du bruit nous fait penser que les troupes sortie de Saint-Sébastien auront chassés les carlistes.

On nous affirme d'ailleurs que les factieux paraissent vouloir tenir tête aux Anglais arrivés à Saint-Sébastien, et que dans ce but ils arment de gré ou de force, tous les hommes valides du pays. Comme à l'ordinaire, ils cherchent à provoquer l'exaltation de leurs bandes à force de jactances et d'insultes.

— On parle d'une affaire assez sérieuse qui a eu lieu vers Bruch (Catalogne). Le colonel Osorio, commandant pour la Reine un corps de près de 300 hommes, a été enveloppé par plus de 5,000 factieux, contre lesquels il s'est vaillamment défendu pendant sept heures de temps. Voyant qu'il ne pouvait tenir contre le nombre, il ordonna la retraite; chargé alors par 80 cavaliers carlistes, Osorio, en personne, a fait preuve d'une rare valeur, et est parvenu à rentrer dans le bourg avec 70 blessés; mais poursuivi jusque dans les rues, il est de nouveau accablé par une multitude d'ennemis. Osorio, blessé, présente de nouveau son front menaçant à l'ennemi : il se dirige vers le commandant carliste, qu'il étend mort à ses pieds, il éclaircit la foule des rebelles qui l'environne, donne le temps aux siens de venir le secourir, et chasse enfin les ennemis de la place dont il parvient à rester maître. On peut juger d'après la vivacité de l'attaque et de la défense, que le nombre de tués et blessés a dû être de part et d'autre considérable.

— Le ministère espagnol n'est pas encore complété : d'après les dernières nouvelles de Madrid, en date du 25 avril, on est fondé à croire que la prolongation de ce singulier état de chose tient aux hésitations de M. Gonsalez, et que les collègues désignés de M. Mendizabal, MM. Sevane, Ferrer et Olivan attendent pour se décider que M. Gonsalez ait lui-même accepté un portefeuille. Nous sommes fort étonnés d'entendre parler des *hésitations* de M. Gonsalez; il y a quelques jours, M. Gonsalez n'hésitait pas à refuser le ministère. (*Débats.*)

— Le 16, le général Bernelle a été attaqué sur les hauteurs de Larasoana par sept bataillons carlistes sous les ordres de Garsia. Il a été blessé a eu 85 hommes hors de combat; mais il a repoussé ses ennemis.

Le 18, le général Bernelle occupait toujours la même position, attendant de pied ferme les carlistes qui ont eu plus de 60 morts et près de 200 blessés.

Ce combat, si glorieux pour la légion étrangère, paraît avoir produit une vive impression sur l'ennemi et sur la population.

— Le comte de Las Navas a proposé un duel à M. Caballero à la suite d'un débat fort vif. Ce dernier n'a pas encore accepté.

— Les journaux anglais disent que l'on n'a pas connaissances à Londres d'un prochain envoi de 3,000 hommes en Espagne, dont on parle sur le continent.

— On écrit des frontières d'Espagne :

Plusieurs voiles sont en vues de St.-Sébastien; on annonce que ce sont des vaisseaux anglais qui viennent avec des forces imposantes coopérer à la défense de cette place.

— On assure que trois millions et demi ont été saisi sur l'évêque de Léon. Cet argent était fourni par les torys, par la Hollande et la Russie; on dit que les papiers trouvés sur l'évêque constatent ces faits.

— On assure qu'à l'une des barrières de Bordeaux, des employés, croyant saisir une caisse de cigarres, ont mis la main sur une volumineuse correspondance de don Carlos. Ces documens sont, ajoute-t-on, entre les mains de l'autorité.

PORTUGAL.

— Une correspondance particulière de Lisbonne annonce, dans les termes suivans, la formation d'une nouveau ministère en Portugal :

« Lisbonne, 20 avril.

« Le ministère est enfin recomposé, et le prince Ferdinand n'a pas été étranger à son organisation. Voici la liste des nouveaux membres du cabinet, qui sera publiée demain par le *Journal officiel* : Guerre, duc de Terceire, président du conseil; affaires étrangères, comte de Villaréal; marine, Gunzalès de Miranda; finances, da Silva Carvalho; intérieur, José Freire; justice, Antonio de Aguiar; le duc de Palmella, sans portefeuille, est néanmoins chargé spécialement de toute la partie administrative relative aux traités avec les puissances. »

GRÈCE.

On écrit d'Athènes, 17 février :

Nous venons de recevoir les plus tristes nouvelles de nos frontières. Les voleurs continuent à exercer leurs brigandages avec une audace et une cruauté effrayantes. Ils ont avec eux un grand nombre d'Albanais. Leur marche, leurs mouvemens ressemblent à ceux d'un corps d'armée. Leurs bandes réunies, et formant un total de plus de cinq cents hommes, font des évolutions et se campent comme un corps régulier. Ils brûlent les villages, tuent des personnes et font des prisonniers. Leur présence jette la consternation sur toutes nos frontières. Toutes les lettres que nous recevons de ces lieux en font un tableau très affligeant.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA.

Arrivées du 5 au 11 mai.

GENES, goudole *Saint-Joseph*, c. Marcanton, avec pâte et riz.
MARSEILLE, mistick *Conception*, cap. Ersa, avec diverses marchandises.
MARSEILLE, bombarde *Trinité-Sainte-Anne*, cap. Catoni, avec futailles vides.
LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, cap. Lota, avec passagers.
TOULON, bateau à vapeur *Liamone*, capit. Valzi, avec dépêches et marchandises diverses.
RIO, tartane les *Deux-Sœurs*, cap. Gionneri, avec minerais de fer.
PROPRIANO, goudole *Hiver*, capit. Romani, avec sucre.
AGDE, bombarde *Sainte-Marguerite*, cap. Robert, avec sel.

DÉPARTS

Du 5 au 12 mai.

Pr. TOULON, bateau à vapeur *Liamone*, cap. Valzi, avec dépêches.
LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota, avec passagers.
PRUNETE, goelette *Constance*, c. Rogliano, en lest.
PORTO-FERRAJO, gondole *Assomption*, capit. Anselmi, en lest.

ANNONCES ET AVIS.

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

Prix de l'action 20 francs. **VENTE PAR ACTIONS.** Pour 120 francs 7 actions dont une rouge gagnant forcément.

DE

six propriétés en Autriche.

1° 2° DEUX PALAIS à Vienne; 3° la Terre et le Château le MERLHOF en Styrie; 4° la Côte de PAAL avec ses riches Vignobles; 5° la Terre de RESBACH en Styrie et la dime de 50 bien fonds; 6° Les Vignobles de BORN. En outre, 24,913 gains en argent de fl. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action : 20 fr. Pour 120 fr. sept actions *dont une rouge*, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables. Le gain de Merlhof est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français ou des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM,
Banquier et Receveur-général
à Francfort s/M.

Le bulletin des Numéros gagnans sera adressé aux actionnaires franc de port.

Un des bateaux à vapeur de la maison J. D. Gérard et fils, de Toulon, se propose de transporter au Fiumorbo les personnes qui désirent y aller prendre des bains pourvu qu'il réunisse cinquante passagers qui paieront vingt francs chaque et à l'avance, pour l'aller et le retour.

Le départ aurait lieu de Bastia le lundi 6 juin prochain; le jour pour aller chercher les passagers serait désigné ultérieurement.

S'adresser à Bastia au bureau de l'agence des bateaux à vapeur de la correspondance, chez M. Sicard, rue Neuve.

AVIS AU PUBLIC.

Le propriétaire de la maison des bains sise au pont Saint-Nicolas de cette ville, à l'honneur de prévenir le public : qu'attendu la concurrence d'autres établissements de ce genre, il vient de réduire encore les prix des bains de la manière suivante :

Abonnement de douze billets.	»	7	00 »
Idem de six.	»	4	00 »
Par bain pris isolé.	»	0	75 »

Il offre, en outre, les mêmes avantages que les autres établissements à l'égard du linge; quant à la propreté et aux commodités agréables, le public en jugera par lui-même.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. De l'Imprimerie de CÉSAR FARIANI.

MERCREDI 18 MAI 1836. — UN JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDIS. — TROISIÈME ANNÉE, N° 79.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
A l'Office-correp. de LAFFILLETEUR-BOURGOIN et Cie, rue N.-Dame des victoires N° 12.
A l'intéressante correspondance de Pl. JOSEPH et Cie, Place de la Bourse, N° 6; à la correspondance-librairie de J. P. PICARTE et Cie rue Bouchon Villeneuve N° 46, où l'on reçoit les annonces pour L'INSULAIRE FRANÇAIS.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16 fr.
POUR SIX MOIS . . .	8
POUR TROIS MOIS . . .	4
POUR LE CONTINENT . .	20
POUR L'ÉTRANGER. . .	24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

PUBLIÉ A BASTIA.

CORSE.

Notre confrère, le *Journal libre*, qui a ses motifs pour ne pas aimer la polémique directe, *s'est empressé*, dit-il, d'insérer dans son numéro du 7 du courant, une lettre de M. Commier, ingénieur ordinaire f. f. d'ingénieur en chef de la Corse. Nous allons essayer de répondre à tous les deux à la fois.

Dans cette lettre M. l'ingénieur en chef prétend que M. Limpérani, dans son dernier discours à la tribune, lui *a fait dire plus qu'il n'a avancé*, en mettant en fait : que l'établissement d'une petite diligence entre Bastia et Ajaccio avait été déclaré inexécutable DE L'AVIS DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES, TANT QUE LES DÉFAUTS DE LA ROUTE NE SERAIENT PAS CORRIGÉS.

Ce qui tient, sans doute, ajoute M. Commier en forme de correctif, *à ce qu'il s'en est rapporté à certains articles du journal de Bastia, sans lire la lettre qui en a été le prétexte.* (Notez bien que la lettre dont il est question y était transcrite en entier. Voir notre numéro du 23 décembre 1835.) **Puis s'écrie M. l'ingénieur en chef : « Qu'ai-je « dit, en effet, dans ma lettre du 21 octobre « 1835 dont copie fut adressée, je ne sais pour- « quoi (1), à l'agent de l'entreprise Pieraggi? Que « je ne croyais pas que la diligence pût faire le « trajet en 24 heures; que je pensais qu'elle en « mettrait au moins 27. » Suit une bonne partie du texte de la lettre de M. Commier que nous avons publiée le 23 décembre dernier, pour prouver que l'entreprise devait surtout manquer, parce qu'au lieu de malles-postes à trois places on avait commandé des voitures comme celles du continent (à neuf places!); mais il se garde bien de rappeler ce qu'il disait sur l'état de la route royale, de ses *défauts irrémédiables, de ses pentes, de ses écharpes, de ses nombreux cassis qui ne pouvaient être supprimés tout-à-coup*; enfin, il se garde bien de rappeler qu'il finissait par donner à l'administration le conseil prudent d'effectuer le transport des dépêches à *franc étrier*.**

C'est au moyen de cet artifice innocent que M. l'ingénieur en chef s'est cru en droit de conclure ainsi qu'il suit :

« L'on conviendra qu'entre ce que j'ai dit et la « phrase que j'ai citée en commençant, il y a une « grande différence qu'il m'importe de faire remarquer.

« Qu'un journaliste, se méprenant sur le but « utile qu'il devrait se proposer et qu'il pourrait « atteindre, use et abuse, à son gré, de ce qu'il « appelle la liberté de la presse, le bon sens de « ses lecteurs fait justice de ses diatribes hebdoma- « daires; ce serait même tomber dans un piège « grossier que de perdre son temps à relever ses « erreurs (1); mais un discours prononcé à la tri- « bune est chose trop grave, selon moi, pour ne « pas faire remarquer les inexactitudes qu'il ren- « ferme.

« C'est dans ce but que je vous prie de vouloir « bien insérer cette lettre dans votre prochain « numéro, etc. »

Il est facile de s'appercevoir que M. l'ingénieur en chef a entrepris de soutenir devant le public deux thèses à la fois.

Quant à la première nous aurions pu y rester étrangers. Il s'agissait tout simplement de savoir si M. Limpérani a pu se fonder sur sa lettre pour dire à la Chambre que l'état de la route royale de Bastia à Ajaccio s'était opposé à l'établissement d'une petite diligence entre ces deux villes.

Nous avions donné la pièce du procès, c'est-à-dire la lettre ou rapport de M. Commier : le lecteur aurait pu juger sans nous, et voir si ce qu'on nie d'avoir dit en termes formels, n'y résulte pas implicitement avec la dernière évidence.

Mais, M. l'ingénieur en chef, pour nous mettre en cause, nous a fait une querelle d'allemand. Il s'est avisé de supposer que M. Limpérani en parlant de l'état de la route de Bastia à Ajaccio *s'en est, sans doute, rapporté à certains articles* de notre journal, comme si les renseignements directs eussent pu lui manquer, comme s'il n'eut lui-même jamais parcouru cette route. Oublie-t-on que M. le

(1) Le journal de la préfecture pouvait donner cette explication, car la lettre a été adressée par M. le Préfet lui-même à l'agent de l'entreprise Pieraggi. (Voir notre numéro du 23 décembre 1835.)

(1) Comment! le bon sens des lecteurs fait justice de ce que vous appelez les diatribes hebdomadaires du journal de Bastia; ce serait même perdre son temps que de relever ses erreurs; et vous avez prétendu que M. le député de la Corse s'en est, sans doute, rapporté à ce journal. C'est aussi logique de votre part, que flatteur pour M. le Député.

député fesait partie de la suite du prince royal dans son voyage en Corse, et qu'il a été témoin oculaire de l'embourbement inextricable où se trouvèrent les voitures du prince à quelques lieues de Bastia? — Cet événement, dira-t-on, a été un accident! il provenait des pluies qui avaient trempé les couches épaisses de terres végétale et argileuse qu'on avait placé en toute hâte lorsqu'on eut connaissance de la prochaine arrivée du prince. L'administration n'était pas obligée de prévoir la pluie au mois de novembre. Elle fit de son mieux. — C'est-à-dire que les habiles administrateurs prirent les meilleures dispositions pour que l'auguste voyageur pût traverser la Corse en voiture s'il faisait beau, et dût monter à cheval si la pluie survenait. Or, c'est ce qu'arriva précisément avec des circonstances que nous avons enregistrées dans *certains articles* qu'on se garda bien de contredire, mais dont on conserve, comme on voit, bonne mémoire.

L'autre thèse est celle-ci : On ne doit pas de réponse à un journaliste. — Et la raison? — La voici : *Le bon sens de ses lecteurs fait justice de ses diatribes hebdomadaires; ce serait même tomber dans un piège grossier que de perdre son temps à relever ses erreurs.*

Il est évident que sur ce point, M. l'ingénieur en chef est de compte et demi avec le rédacteur connu du *Journal libre*; car, ce journal nous soutenait cette même thèse il y a quelques numéros au nom de qui de droit. Toute la différence qui existe entre eux, c'est que l'un qualifiait nos critiques d'*absurdes et plates attaques*, et que l'autre les qualifie de *diatribes hebdomadaires*.

Nous allons faire une réponse à M. l'ingénieur en chef, pour ce qui la concerne, analogue à celle que nous avons adressée au *Journal libre*, ou pour mieux dire nous allons le ramener aux faits.

Nous avons constaté dans *certains articles*, que la route de Bastia à Ajaccio avait été rendue impraticable, même aux piétons, par suite des travaux exécutés lors de l'arrivée du prince royal. On a bien dédaigné de répondre; cependant on a été forcé de rendre hommage à la vérité, non par lettre ou rapport officiel que nous sachions, mais d'une manière bien plus authentique et publique, par le fait même : car on n'a pas tardé à faire enlever une grande partie de la terre qu'on avait placée sur la route royale. Et ce que nous disons nous l'avons vu, de nos propres yeux vu,

et des milliers de personnes l'ont vu comme nous.

Dans un autre département, un journal n'aurait pas manqué d'examiner par qui les frais de cette double opération devaient être supportés. En Corse, on doit se contenter lorsque le public ne paye que les bévues des ingénieurs et des administrateurs.

SUR L'EXPROPRIATION FORCÉE POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

L'application toute récente de la loi du 9 juillet 1833 sur le règlement des indemnités réclamées par divers propriétaires de la ville de Bastia, et notamment par M. Colonna, nous a fait penser qu'il peut-être utile de jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble de cette loi, et d'en expliquer l'économie générale.

Obligés de nous renfermer dans des bornes étroites, il nous est impossible d'en donner une analyse détaillée. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'indiquer le but de cette loi, et le mode à suivre pour arriver à son exécution.

Elle est partagée en huit titres.

La première disposition consacre le principe que la propriété privée fléchit devant l'intérêt général. Mais en même temps, elle introduit des garanties en faveur du propriétaire, dont le terrain doit subir l'expropriation forcée. De là des formes solennelles, des précautions plus efficaces pour la déclaration d'utilité publique.

Aussi le premier titre détermine la manière dont elle est constatée et déclarée.

Le second, règle tout ce qui est relatif à la déclaration ou plutôt aux mesures que l'administration doit prendre pour arriver à l'expropriation. Les propriétaires, de leur côté, trouvent, dans les dispositions de ce titre, des formalités propres à défendre et à garantir leurs intérêts, contre les injustes empiétements d'une administration capricieuse et tracassière. C'est ainsi que l'avertissement préalable et l'examen sérieux auquel on se livre sur le point de savoir, si la cession du terrain est vraiment nécessaire, la latitude accordée pour présenter toutes les observations qu'ils jugent capables d'éloigner de leur héritage l'exécution des travaux publics, sont autant de garanties offertes par la loi, à l'intérêt privé, contre l'administration.

Ce n'est pas assez de déclarer l'utilité publique. Il faut qu'un jugement soit prononcé pour ordonner l'expropriation et en régler les effets, en ce qui concerne les tiers intéressés. Ce jugement peut paraître susceptible de censure et de révision. Eh bien! après avoir déterminé la forme du jugement et ses effets, le titre troisième trace la marche à suivre, lorsque on croit avoir intérêt à l'attaquer.

Le quatrième s'occupe du réglement des indemnités. Il est divisé en trois chapitres. Il était juste, qu'à raison des privilèges, hypothèques et autres droits réels ils eussent la faculté d'intervenir en justice.

Le premier de ces chapitre indique le moyen de les y appeler, lorsque c'est d'après des conventions amiables que l'on procède à la cession des terrains.

Le second prévoit le cas, où cet accord n'existerait point entre l'administration et les propriétaires. Il faut alors que le montant de l'indemnité soit fixé. Aussi a-t-il pour objet le jury spécial, chargé d'évaluer le dommage et de déterminer le taux de l'indemnité réclamée.

C'est dans le titre cinquième qu'on trouve tout ce qui concerne le payement de cette indemnité.

Tous les articles qui ont trait, soit à la forme des actes et aux droits de mutation, soit à la consignation des sommes offertes et non acceptées par les propriétaires, soit à la faculté qui leur est accordée de rentrer dans la propriété de l'immeuble non affectée aux travaux publics, soit, enfin, à la conservation du cens électoral pendant un an au profit du propriétaire exproprié, sont compris sous le titre de dispositions diverses, et forment la matière du sixième.

Dans le septième on pose les limites de la loi et l'on détermine les circonstances exceptionnelles où elle ne reçoit point d'application ou n'est exécutée qu'en partie.

Par le huitième et dernier titre, le législateur abroge la loi du huit mars 1810, et fixe en même temps l'époque à laquelle celle que nous analyson est devenue obligatoire, et renferme aussi des règles relatives aux instances de cette nature déjà engagées devant les tribunaux en vertu des lois précédentes.

L'exécution d'une loi nouvelle est toujours entourée de grandes difficultés; c'est pour les écarter que nous avons résumé en peu de mots les principales dispositions de celle du 9 juillet.

Le tribunal de première instance voyait aujourd'hui ses siéges envahis par une réunion de notables, et son enceinte remplie d'un auditoire nombreux. Le jury spécial convoqué pour la première fois depuis sa promulgation, l'essai que l'on allait faire de cette loi nouvelle expliquaient cette affluence inusitée, et le vif intérêt qui semblait se porter sur des débats d'une nature toute particulière. Nous avons remarqué que la faveur et les sympathies du public étaient du côté de l'administration poursuivante, ce qui pourrait d'abord étonner beaucoup de monde, si on ne savait pas que les plus grands intérêts des localités se rattachent aux expropriations pour cause d'utilité publique. Et comment n'en serait-il pas ainsi? Est-ce que les tracés des routes départementales et communales ne sont pas dans les désirs et les besoins des populations? Il serait assez bizarre que l'on demandât à grands cris de nouvelles voies de communications, et puis que l'on trouvât mauvais de contraindre judiciairement les propriétaires récalcitrans à céder des terrains indispensables à l'exécution des travaux publics? Quand on veut le but, on doit trouver tout naturel qu'on employe les moyens qui, seuls, peuvent y conduire.

C'est ce que le jury spécial nous semble avoir parfaitement compris; du reste, sa composition était telle qu'il n'en pouvait être autrement. Nous avons vu avec plaisir qu'on ait choisi les jurés experts parmi les hommes les plus éclairés et les plus honorables de la localité.

L'heureux essai que l'on vient de faire de l'expertise par jurés, est une preuve de plus que le pays n'est au dessous d'aucune institution. Quand le jury est organisé d'après les combinaisons d'un choix éclairé, on est sûr de rencontrer dans son sein les connaissances spéciales, la droiture, l'indépendance dont il a besoin pour remplir des fonctions délicates, sans doute, mais qui, après tout, ne demandent qu'une capacité ordinaire.

Ce jury spécial de Bastia a été appelé à régler l'indemnité réclamée par trois propriétaires dont la route, à partir du pont Saint-Nicolas au Cap-Corse, traverse les terrains. Les prétentions de deux d'entre eux lui ayant paru exagérées, le jury a fait descendre le taux de l'indemnité au dessous de la somme offerte par l'administration. Le troisième mieux avisé a prévenu une pareille réduction en acceptant volontairement l'expertise des ponts et chaussées.

Ces décisions sont un utile avertissement pour tous les propriétaires qui rejettent les offres raisonnables de l'administration. Ils ne doivent pas non plus, oublier que le public se prononce hautement contre toute évaluation exagérée.

Le mauvais temps continue de manière à prolonger bien avant dans le mois de mai les rigueurs d'un hiver déjà assez rigide. La santé des habitans se ressent d'un état atmosphérique sans exemple, et qui menace de porter la stérilité au sein de nos campagnes. Les personnes à faibles constitutions n'ont pas traversé cet hiver sans danger; plusieurs d'entre elles ont succombé aux graves affections que cette température variable a fait naître. — Ces brusques changements dans les dispositions de l'air qui dans l'espace d'un jour est tour à tour froid et chaud, sec ethumide ont été funestes aux dames d'une santé chancelante. Les affections de poitrine se sont développées pendant ces deux mois de la façon du monde la plus effrayante.

C'est dans la journée de dimanche 15 du courant que s'est opéré le changement de garnison. Le 24e régiment qui a quitté la ville à 8 heures du matin, a été remplacé par le 13e débarqué à Saint-Florent qui a fait son entrée vers les quatre heures du soir. Ce régiment a été précédé de deux compagnies du 3e bataillon des chasseurs d'Afrique.

L'ouverture de la cour d'assises, pour le deuxième trimestre de 1836, a eu lieu lundi 16 du courant.

La Chambre des Pairs, dans sa séance du 3 mai, a adopté à l'unanimité le projet de loi sur le classement des routes royales en Corse.

M. Citadella, président au tribunal de première instance de Corte, est décédé le 12 courant après une longue maladie. Il était âgé de 80 ans.

M. Capifali, juge de paix à Calenzana, a été nommé juge de paix du canton de Calvi en remplacement de M. Cecaldi, décédé.

M. Colonna Cecaldi a été nommé juge de paix à Calenzana, en remplacement de M. Capifali.

L'eclipse du soleil annoncé dans les journaux pour le 15 du courant à 2 heures après-midi, n'a commencé à Bastia qu'à 3 heures.

Plusieurs maires des villes ou communes ayant appelé l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une lacune existant dans les règlemens de comptabilité communale, en ce qui concerne l'ordonnancement des dépenses des communes, le ministre a reconnu que ces fonctionnaires n'avaient, en effet, à leur disposition aucun moyen de suivre les opérations du receveur municipal, et de reconnaître avec exactitude le montant de l'encaisse disponible, de sorte qu'en arrêtant les mémoires des fournisseurs et en ordonnant leur paiement, ils n'avaient pas la certitude que les mandats qu'ils fournissaient sur la caisse communale, en exécution des crédits régulièrement autorisés, seraient immédiatement acquittés par le receveur.

Pour remédier aux inconvéniens qui résultent de cet état de choses, tant pour le crédit des communes que pour le bon ordre de leur comptabilité, le ministre, faisant droit aux justes reclamations élevées à cet égard, vient d'arrêter, de concert avec le ministre des finances, des dispositions qui sont exécutoires à dater du premier trimestre de 1836.

En conséquence, le receveur municipal sera désormais tenu de remettre au maire, à l'expiration de chaque trimestre, un bordereau de situation de sa caisse, en ce qui concerne le service de la commune, conforme à celui qu'il adresse au receveur des finances, en exécution de l'article 998 de l'instruction générale du 15 décembre 1835.

Le receveur devra en outre adresser au maire, dans les dix jours qui suivent l'expiration de chaque mois, une récapitulation sommaire des recettes et dépenses effectuées dans le mois évalué, pour que ce fonctionnaire soit constamment instruit de la situation de la caisse communale.

Nous sommes informés qu'en exécution de la loi du 25 juin 1835 et de l'ordonnance du 27 du même mois, les jeunes soldats appartenant à la première moitié du contingent de la classe de 1834 et qui sont encore dans leurs foyers, vont être appelés sous les drapeaux; ils devront être mis en route du 20 mai au 15 juin prochain.

PARIS.

La Chambre des Députés a voté le 6 mai la seconde loi des douanes à la majorité de 216 voix contre 23. La discussion d'aujourd hui a été sans interêt.

— Ainsi que nous l'avons dit, les eaux de la Seine, déja fort grossies dans la journée du 6 mai, ont crû d'une manière extraordinaire dans la nuit du 6 au 7. La nuit dernière, la crue a encore continué. Au Pont-Royal, les eaux s'élevaient ce matin à une hauteur de plus de 6 mètres au dessus de leur niveau ordinaire. Au Pont-Neuf l'eau coule à pleines arches, et les bateaux des bains élevent leurs toiture au dessus du niveau des quais. Le public se pressait pour contempler ce courant d'eaux bourbeuses qui entraînait de fortes parties de bois et inondait presque tous les ports et les chantiers en rivière. De grandes précautions ont été prises dans la journée contre les chances d'une crue subite pendant la nuit. Ce soir, à minuit, l'eau montait encore. On espère que la Seine ne dépassera pas les limites une de ses plus grandes croissances, celle de 1792. Quelques centimetres encore, et ces limites seront atteintes.

On annonce de très grands désastres; on assure qu'un seul marchand de bois, a perdu 400,000 fr. depuis trois jours. *(Journal des Débats.)*

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Angleterre.

On écrit de Londres, 3 mai :

S. Exc. le général Sébastiani a donné jeudi dernier un grand dîner à l'hôtel de Hertford en l'honneur de la fête de Louis-Philippe; les personnes invitées étaient : le marquis de Lansdowne, le vicomte Melbourne, Pozzo di Borgo, le baron Moncorvo, le baron Bulow, le baron Ompteda, le Bjornstjerna, M. Valles, le chargé d'affaires belge, le comte d'Aylie, Nourri-Effendi, son secrétaire et son interprète, le prince Vogorides, M. Saint-André, consul-général de France, le marquis et la marquise de Chuiseul-Praslin, le comte de Ludolf, le comte Mendelsohn et le comte de Grammont, secrétaire d'ambassade.

(Morning Herald.)

Espagne.

On lit dans le *Journal de Paris:*

« Le 30 avril, les brigades Gurrea et Sébastien sont parties d'Otot pour ravitailler Ripoll, et poursuivre 3,500 factieux et 100 chevaux, qui ont paru se diriger vers Saint-Jean de Las Abadessas.

« Le 2 au matin, 2,000 factieux ont échangé sous les murs de Puycerda quelques coups de fusils avec les postes avancés des christinos, mais ils n'ont tenté aucune attaque sérieuse.

« Le 3 au matin, Torrès a évacué Alp et a incendié Martinet en se retirant.

« Le même jour, à midi, Gurrea est arrivé avec 1,500 christinos et s'est mis aussitôt à la poursuite des carlistes. »

— On lit dans le même journal :

« Les carlistes ont évacué la Cerdagne.

« Gurrea est arrivé à Martinet deux heures seulement après le départ des carlistes, qui ont été obligés d'abandonner une partie de leur butin, après avoir brûlé une vingtaine de maisons.

« Le 4, le même général a atteint les carlistes à Alas, leur a tué quelques hommes, et a délivré 108 prisonniers.

« Sa brigade se repose à Seu-d'Urgel. Le colonel Sebastien poursuit l'ennemi dans la direction de Fournol.

« Le 25 avril, Eguia, à la tête de 14 bataillons a attaqué le général Espeletta en avant de Balmaceda.

« Espeletta, qui n'avait que 8 bataillons, a résisté jusqu'à la nuit sans qu'on pût lui enlever ses positions.

« Il a été attaqué de nouveau le lendemain, sans plus de succès. Il a reçu dans le combat une légère blessure.

« Eguie a essuyé une perte considérable. Le 30 avril il était à Llodio.

« Cordova a quitté Vittoria le 27, se dirigeant sur Ordunn et Balmaceda avec 12,000 hommes.

« Il a été rejoint à Losa par Espeleta. »

— On lit dans le même journal :

« Le 5, les Anglais ont fait une sortie de San-Sébastien; ils ont emporté, sans résistance sérieuse, la première partie des ouvrages des carlistes; mais la seconde a été défendue par eux avec opiniâtreté.

« L'amiral anglais, ayant débarqué 800 hommes de la légion, fit un feu bien nourri pendant environ une heure. A neuf heures les carlistes prirent la fuite en abandonnant quatre pièces de canons.

« Le général Evans les a poursuivis jusqu'à Ernani, qu'il a occupé le lendemain.

« Les Anglais se sont battus avec beaucoup d'intrépidité : ils ont perdu près de 200 morts et le double de blessés.

« La perte des carlistes a été considérable. »

— Le laborieux enfantement du ministère espagnol n'est pas encore terminé. La *Gazette de Madrid* ne contient encore que la nomination du général Bodil au ministère de la guerre, et la translation du comte d'Almodovar à celui des affaires étrangères.

Au reste, ce n'est pas la question ministérielle qui préoccupe les esprits; c'est l'intervention de la France, dont le bruit se répand chaque jour avec des circonstances diverses.

Les séances des Cortès ne présentent pas grand intérêt. On discute dans la Chambre des Procérès une loi de responsabilité ministérielle, interrompue à chaque moment par des interpellations sur la guerre de Catalogne, où les prisonniers christinos sont fusillés par les ordres des chefs carlistes, et sur les bruits d'intervention française qui se répandent à Madrid.

Le ministre de l'intérieur a répondu : Il est arrivé hier une dépêche du gouverneur civil de Logrono, qui annonce d'une manière vague que un lieutenant-colonel français a traversé cette ville, et a dit que des Français étaient sur le point d'entrer en Espagne.

(Journal des Débats.)

Turquie.

On écrit de Constantinople, 13 avril :

Depuis le dernier courrier, nous avons reçu des nouvelles alarmantes de la Bosnie, et Roumeli Walessy, de même que le visir de la Bosnie demandent des renforts. On a envoyé des ordres à Andrinople pour faire partir sans délai 3,000 hommes de troupes régulières. On compte d'ailleurs sur l'intervention du prince Milosch, à qui le Sultan, dit-on, a donné tous les pouvoirs nécessaires pour coopérer au rétablissement de l'ordre dans la Bosnie. Le Sultan, dit-on, a nommé Ahmet-Pacha son commissaire, pour recevoir la place de Silistrie lors de l'évacuation; ce Pacha y résidera ensuite en qualité de gouverneur.

(Mercure de Souabe.)

JURISPRUDENCE CIVILE.

COUR ROYALE DE LA CORSE.

Présidence de M. le comte Colonna d'Istria.

Lorsque le mariage, célébré sous l'empire du code civil, et soumis au régime dotal, a duré plus de dix ans, les héritiers de l'époux, en faveur de qui une dot a été constituée, sont tenus à la restitution. C'est en vain qu'on prétendrait argumenter, soit de l'absence du mari pendant plusieurs années, soit des égards et des convenances que commandent les rapports de gendre à beau-père, alors surtout que la restitution a été formellement stipulée.

Le principe consacré par l'art. 1569 du code civil n'admet d'autre exception à la prescription décennale en faveur de la femme, que les diligences inutilement faites par le mari, tendant à reclamer le payement du fond dotal.

Les motifs de l'arrêt conformatif d'un jugement rendu par le tribunal civil de Corte dispensent de présenter l'analyse des faits du procès; aussi nous bornerons nous à le transcrire tel qu'il a été prononcé à l'audience publique du 4 mai :

—

« Attendu, que le mariage de feu Jean-Baptiste Pieraggi, a été célébré le vingt mai mil huit cent cinq, après la publication du code civil et à la suite d'une constitution de dot reçue le cinq janvier 1802, par le notaire Biaggini Giannetini, de Corte;

Attendu, que ledit contrat dotal étant antérieur au code civil, les époux doivent être ce jugés mariés sous le régime dotal, parce que c'était alors le seul régime suivi en Corse, où celui de la communauté, soit légale, soit conventionnelle, était

tout-à-fait inconnu, ce qui ne permet pas de supposer une autre intention aux parties contractantes, dès que, surtout, elles n'ont pas renouvelé et changé leurs conventions matrimoniales avant le mariage; que, d'ailleurs, le futur époux s'étant formellement obligé à la restitution de la dot pour le cas de mort de la femme et de ses descendans, il faudrait au moins regarder l'association conjugale dont il s'agit comme exclusive de la communauté;

Attendu, que ledit contrat dotal porte : 1° que feu Jean-Baptiste Pieraggi a reçu la somme de mille francs, à lui comptée au moment de l'acte et dont il a délivré quittance; 2° que les constituans la dot ont promis de payer les mille francs restant au 20 mai 1802;

Attendu, que les appelans ne sauraient contester en aucune manière la demande de l'intimé relativement aux mille francs payés et quittancés au moment du contrat, dès que l'acte constate la numération de l'argent et la réception de la part du mari, ce qui constitue la preuve la plus complète du payement, contre laquelle les lois anciennes, elles-mêmes, n'admettaient aucune exception;

Attendu, au surplus, que les appelans ne justifient pas de la restitution de ladite somme, et que l'intimée a prêté le serment, à elle déféré par les premiers juges, que ladite somme ne lui a pas été rendue;

Attendu, en ce qui touche les autres mille fr., pour lesquels les dotans avaient pris un terme au payement, que l'intimée est fondée à se prévaloir des dispositions de l'art. 1569, applicable à tous les cas où le mari est tenu à la restitution de la dot, et d'après lequel, lorsque le mariage a duré dix ans, depuis l'exigibilité de la dot, la femme et ses héritiers peuvent la répéter contre le mari, après la dissolution du mariage, sans être tenus de prouver qu'il l'avait reçue;

Attendu, que feu Jean-Baptiste Pieraggi est décédé le 26 novembre 1833, après vingt-huit ans de mariage et lors duquel la somme dont il s'agit était exigible; qu'il ne conste pas que ledit Pieraggi ait fait aucune diligence pour en obtenir le payement;

Attendu, que les appelans, ses héritiers ne peuvent en décliner la responsabilité par les considérations tirées des égards dus par le gendre au beau-père constituant, ni de l'absence du mari pendant plusieurs années pour cause de service militaire;

Attendu, que l'art. 1569 du code civil n'admet d'autre exception à la prescription décennale en faveur de la femme que les diligences inutilement faites par le mari pour réclamer le payement de la dot; qu'indépendamment du défaut desdites diligences, il est constant que le père de l'intimée étant décédé le 28 février 1805, avant même la célébration légale du mariage, le mari n'avait aucun motif de ne pas agir contre les héritiers du dotant envers lesquels il n'était tenu à aucun égard;

Attendu, que la loi du 6 brumaire, an 5, n'avait pas suspendu le cours de la prescription, mais qu'elle avait seulement déclaré qu'aucune prescription ne serait acquise contre les défenseurs de la patrie pendant le temps du départ de leur domicile, jusqu'à l'expiration d'un mois (porté à quatre par la loi du 21 décembre 1814), après la publication de la paix générale ou après la délivrance des congés, ce qui n'était qu'une prorogation du moment où la prescription devait être censée accomplie;

Qu'enfin, Jean-Baptiste Pieraggi en quittant l'armée, en 1814, est rentré en Corse où il a continué de demeurer jusqu'à son décès, survenu en 1833, c'est-à-dire pendant dix-neuf ans; d'où il suit que la prescription de l'art. 1569 a été sous tous les rapports acquise contre lui;

Par ces motifs :

La Cour a mis et met l'appellation et ce dont est appel au néant, ordonne que le jugement attaqué sortira son effet, condamne les appelans à l'amende et dépens.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA.

Arrivées du 11 au 17 mai.

PRUNETE, goelette *Constance*, c. Rogliano, avec potasse.
LIVOURNE, mistick *Conception*, c. Loquente, avec diverses marchandises.
PALUDELLA, bœuf *Précurseur*, capit. Sisco, avec bois.
TOULON, bateau à vapeur *Léamone*, capit. Valzi, avec dépêches et marchandises diverses.
PROPRIANO, mistick *Méricorde*, cap. Giudicelli, avec blé.
PRUNETE, tartane *Deux-Sœurs*, cap. Solari, en lest.

Départs
Du 11 au 17 mai.

Pr. TOULON, bateau à vapeur *Léamone*, cap. Valzi, avec dépêches.
LIVOURNE, gondole *Lovisa*, cap. Thiers, avec écorce.
MARSEILLE, tartane *Espérance*, cap. Pascal, avec planches et huile.
RIO, tartane les *Deux-Sœurs*, capit. Gionneri, en lest.

ANNONCES ET AVIS.

Par jugement rendu le 9 du courant, dûment enregistré, le tribunal de commerce de Bastia a déclaré l'ouverture de la faillite du nommé *Antoine Rossi*, ci-devant commerçant en cette ville, à dater du 5 de ce mois. En conséquence, il a été déclaré dessaisi de l'administration de tout ses biens, et en état d'arrêt il a été ordonné l'opposition immediate des scellés sur ses magasins, livres, portes-feuilles, caisses, etc.

M. Jacques Grégory, juge audit tribunal, a été nommé commissaire de la faillite, et le sieur Jean-Baptiste Ajaccio, agent de la même faillite.

Pour extrait conforme :
Le greffier au même tribunal,
Signé A. D. MARIOTTI.

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

Prix de l'action 20 francs. **VENTE PAR ACTIONS.** Pour 120 francs 7 actions dont une rouge gagnant forcément.

DE

six propriétés en Autriche.

1° 2° DEUX PALAIS à Vienne; 3° la Terre et le Château le MERLHOF en Styrie; 4° la Côte de PAAL en Styrie et la dime de 50 bien fonds; 6° Les Vignobles de BORK. En outre, 24,913 gains en argent de fl. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action : 20 fr. Pour 120 fr. sept actions *dont une rouge*, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables. Le gain de Merlhof est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français ou des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM,
Banquier et Receveur-général
à Francfort s/M.

Le bulletin des Numéros gagnans sera adressé aux actionnaires franc de port.

LIBRAIRIE DE JEAN FABIANI.
Rue des Jésuites, à Bastia.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE,
6e ÉDITION PUBLIÉE EN 1835,
2 volume in-4° reliés. Prix, 45 fr.

DE LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX.
Par M. HENRION DE PENSEY,
1 vol. in-8°. Prix 9 fr.

MANUEL DES JUSTICES DE PAIX.
Par M. LEVASSEUR,
Nouvelle édition revue par ROUDONNEAU.
1 vol. in-8°. Prix, 7 fr.

MANUEL MUNICIPAL
OU RÉPERTOIRE DES MAIRES, ADJOINTS, CONSEILLERS, JUGES DE PAIX, COMMISSAIRES DE POLICE, etc.
Par M. BOYARD.
2 vol. in-8°. Prix, 11 fr.

UFIZIO DELLA B. V. MARIA,
AD USO DELLE CONFRATERNITE DELLA DIOCESI, NUOVA EDIZIONE ACCRESCIUTA E DILIGENTEMENTE RIVEDUTA.

Un volume in-4° rilegato in pelle, prezzo 5 fr.

Un des bateaux à vapeur de la maison J. D. Gérard et fils, de Toulon, se propose de transporter au Fiumorbo les personnes qui désirent y aller prendre des bains pourvu qu'il réunisse cinquante passagers qui paieront vingt francs chaque et à l'avance, pour l'aller et le retour.

Le départ aurait lieu de Bastia le lundi 6 juin prochain; le jour pour aller chercher les passagers serait désigné ultérieurement.

S'adresser à Bastia au bureau de l'agence des bateaux à vapeur de la correspondance, chez M. Sicard, rue Neuve.

MAISON DE CAMPAGNE
A LOUER

Avec ou sans meubles, située à trois cent pas du centre de la ville, et composée de sept pièces, et des greniers, avec un petit parterre à côté.

S'adresser pour des renseignemens au bureau du journal.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia, de l'Imprimerie de CÉSAR FABIANI.

MERCREDI 26 MAI 1836. — CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDI. — TROISIÈME ANNÉE, N° 80.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
Au bureau-correspondance de L. DELLETTRE BOURDOIN et Cie, rue N. Dame des victoires N° 18.
A la librairie correspondance de Pl. JUSTIN et Cie Place de la Bourse, N° 8; à la correspondance-librairie de J. F. PICHIER et Cie rue Bourbon Villeneuve N° 43, où l'on reçoit les abonnés pour l'INSULAIRE FRANÇAIS.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
POUR UN AN . . . . 16 fr.
POUR SIX MOIS . . . 8
POUR TROIS MOIS . . . 4
POUR LE CONTINENT . . 20
POUR L'ÉTRANGER. . . 24
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,
PUBLIÉ A BASTIA.

CORSE.

PROLONGEMENT DE LA ROUTE ROYALE A CÔTÉ DE LA VILLE DE BASTIA.

Il y a huit à dix ans, pas une charrette ne circulait dans les rues de Bastia, la ville la plus considérable, la plus commerçante de la Corse. On ne manquait pas d'en accuser les habitans qui, par entêtement, auraient persisté dans leurs vieilles habitudes de tout transporter à dos de mulet, comme si une population en grande partie composée de commerçants et de spéculateurs, pouvait se refuser toute entière, de faire des économies dans les frais de transport.

Cependant, dès que les obstacles que présentait l'état des voies publiques ont commencé à diminuer, on y a vu se multiplier les charrettes.

Ces obstacles, par rapport à la ville, étaient de deux espèces : les uns extérieurs, les autres intérieurs.

Nous reconnaissons que les premiers qui existaient sur la route royale dans la plaine qui avoisine Bastia, ont en partie disparu. Encore quelques travaux de deblais et remblais aux portes de la ville, pour en corriger le mauvais tracé primitif à l'*aja di moro*, et nous aurons cinq lieues de route dans un état satisfaisant.

Les obstacles qui s'opposaient à la circulation des voitures, dans l'intérieur de la ville, ont aussi diminué. La ville avec ses propres ressources a renouvellé presque en totalité le pavés de ses rues, en a élargi quelques unes, a fait construire des places et abattre des maisons. Mais il lui est impossible de tout faire. Avec ses faibles moyens, elle ne peut jamais espérer de voir disparaître le plus grand de ces obstacles, le *caruggio diritto*.

Ceux qui les premiers ont bâti les magasins de Porto-Cardo, ne songeaient pas certainement à édifier une ville. Il n'y pensait pas, non plus, ce gouverneur génois (Léonard Lomellino) qui, en 1380, après la ruine complète d'Aleria fit construire le château de Bastia; et, cent ans plus tard même, cet autre gouverneur (Tomassin Fregoso) qui faisait entourer de murs Terra-Nova, était bien loin de prévoir l'accroissement successif de la ville à l'extérieur de ces murs. Depuis, les habitations sont venues s'agglomérer comme au hasard. On n'a pas cessé de bâtir sans plan, sans prévoyance pour l'avenir, abandonnant trop souvent l'alignement des rues à la merci des particuliers.

Ces notions historiques sur la formation de la ville de Bastia, nous ont paru nécessaires pour en expliquer l'état actuel. La haute et la basse ville sont presque en totalité accessibles aux voitures chargées, mais elles se trouvent séparées par le quartier des Jésuites, entièrement composé de ruelles étroites et tortueuses avec des pentes excessives. Le *caruggio diritto* qui est la principale de ses ruelles, quoiqu'on fasse, ne sera jamais praticable pour des voitures chargées. Or, c'est à la haute ville que se termine réellement la route royale qui traverse la Corse, tandis que le port, les marchés et tous les établissements de commerce se trouvent dans la basse ville. Qu'on juge quel obstacle, quelle entrave cette situation ne doit pas mettre au développement des opérations commerciales!

Si on ne savait que le gouvernement français, lors de la conquête de l'île, était plutôt occupé à ouvrir des routes militaires pour s'en assurer la possession, que des routes de commerce, on aurait lieu de s'étonner qu'il en eut commencé les travaux aux barrières de la ville. On doit cependant rendre cette justice aux premiers Français, qu'ils ne tardèrent pas à connaitre la nécessité du prolongement de la route royale à côté de la ville, et c'est réellement de cette époque que date le projet. Mais la révolution survint; la république eut bientôt à s'occuper de tout autre chose que de travaux d'utilité publique. Sous l'empire on aurait craint de s'attirer la disgrâce de la cour si on n'eut exclusivement songé à l'embellissement de la ville natale de l'empereur. Les Préfets de la restauration bien loin de s'opposer à l'esprit de localité qu'ils trouvèrent dominant dans le conseil-général, eurent soin de le fortifier, et d'en tirer parti pour se procurer une foule de petites jouissances, qui flattaient singulièrement leurs penchans proconsulaires. Ainsi, ils voulurent avant tout se construire un magnifique hôtel avec cour et jardin, une salle de spectacles, avoir à leur disposition des beaux chevaux de selle sous le nom d'étalons publics, un verger ou jardin potager sous le nom de pépinière départementale, avoir sous la main des fonds disponibles pour dépenses imprévues, indemnités, gratifications, encouragemens et autres; et si, par hasard, on les entendit parler de ce projet c'était si vaguement, qu'il était évident qu'on voulait amuser les bons habitans de Bastia, gens ordinairement assez faciles et crédules toutes les fois qu'ils ne s'agit pas de leur négoce.

Après la révolution de juillet le projet a été repris sous de meilleurs auspices. On connait les intentions bienveillantes des ministres du Roi des Français. En est-il de même de l'administration départementale? Voyons les faits.

Voilà près de six ans qu'on entend M. le Préfet parler de ce projet; il en a fait grand bruit dans ses tournées administratives à Bastia : mais jusqu'ici il n'est pas encore parvenu à en faire arrêter le tracé définitif. Il y a aussi près d'un an que toutes les formalités prescrites par la loi du 7 juillet 1833, pour en constater l'utilité publique au moyen d'une enquête administrative ont été remplies. On se rappelle que d'après les assurances données soit par M. le Préfet, soit par M. l'ingénieur en chef, on s'attendait à voir

commencer les travaux. Eh bien! en ce temps-là le projet expédié, fort incomplet de la Préfecture (entre autres omissions, nous savons qu'il y manquait l'avis de Monsieur l'ingénieur en chef) était revenu de Paris *incognito* et gissait enfoui dans les cartons de l'ingénieur des ponts et chaussées résidant à Bastia, lequel ne recevait ni ordre, ni instructions de s'en occuper. On aurait probablement fini par l'oublier, si des ordres supérieurs ne fussent arrivés et n'eussent engagé M. l'ingénieur en chef à faire lui-même un voyage pour cet objet à Bastia; pourtant à 1 heure qu'il est le travail n'est pas encore terminé.

Nous avons recueilli ces faits et nous les publions; c'est au public d'en tirer les conséquences.

Mais nous croyons de notre devoir d'exhorter nos concitoyens à ne pas désespérer de l'avenir de notre pays, en voyant tant d'obstacles et de contrariétés imprévues s'opposer à une amélioration si ardemment désirée par eux. Le prolongement de la route royale à côté de la ville doit être nécessairement effectué. Il serait par trop inconséquent, par trop absurde d'ouvrir des routes carrossables en Corse, si les voitures chargées ne devaient point pénétrer au centre de la consommation et des échanges; car, à moins de fermer les yeux à la lumière, on ne peut disconvenir que les relations commerciales entre la ville de Bastia et l'intérieur de l'île ne prennent un rapide accroissement. Par prévention, par vanité, ou par toute autre passion, propre à influencer le jugement des hommes, on peut encore retarder le progrès en désignant à l'attention du gouvernement des élémens de prospérité là où la nature ne les a pas placés; mais les hommes passent et la vérité se fait jour!

Nous voyons avec plaisir que les jurés se sont presque tous rendus au siége de la cour d'assises. Il faut espérer qu'ils rempliront leurs fonctions jusqu'à la clôture de la session. Les dispenses sont un abus grave contre lequel nous ne lasserons jamais de nous élever avec force. Pour rester dans les principes et la vérité du jury, il convient de maintenir autant que possible la liste primitive des jurés.

Il paraît que la cour a compris qu'il est dans ses devoirs de repousser toutes les demandes de congé qui ne reposent point sur des motifs légitimes.

Le pavé de la rue des Jésuites est dans un tel état de détérioration qu'il en résulte à chaque instant des accidens fâcheux. Nous ne dirons pas que cette rue centrale est devenue tout-à-fait impraticable pendant la nuit; mais nous croyons qu'il est essentiel d'y faire des promptes réparations.

On lit dans le *Sémaphore de Marseille* du 18 mai :

Le capitaine Gilly, commandant la bombarde la *Mathilde*, forcé de relâcher à Ajaccio, y fut assailli par une bande de pirates qui lui enlevèrent une somme de deux mille francs, et sa montre. Déposition de ce fait a été faite le 12 mai à la santé de Marseille.

Instruits de cet événement, MM. Jourdan, préfet de la Corse; Vico, conseiller de préfecture; Bertin, président du tribunal de commerce; MM. les juges et divers membres du conseil municipal s'empressèrent d'ouvrir une souscription en faveur du capitaine Gilly, cette souscription jointe à celle de la chambre de commerce, s'est élevée à 660 fr. De cette manière, et grâces au zèle bienveillant déployé par l'autorité, le capitaine Gilly a été en partie indemnisé de ses pertes.

M. Viany, nommé directeur des douanes de la Corse en remplacement de M. Saint-Quentin qui passe à la direction de Montpellier, est arrivé à Bastia.

Un cordonnier atteint depuis quelque temps d'une aliénation mentale, s'est précipité d'un 4e étage dans la matinée du 20, sur les rochers qui bordent le port. Les personnes accourues pour lui donner des secours, n'ont plus trouvé qu'un cadavre inanimé. Son crâne présentait de fortes lésions et tout le reste de son corps était meurtri d'une manière affreuse, à cause, sans doute, des pointes aigues et de l'aspérité du rocher sur lequel il était tombé. Ce malheureux à peine âgé de 30 ans se nommait J. O. Battesti.

Par ordonnance du 25 avril M. Vico, lieutenant à la 3e compagnie est nommé capitaine de la 4e compagnie, en remplacement de M. Marinetti admis à la retraite.

M. Santolini, sous-lieutenant à la 2e compagnie passe lieutenant à la 3e, en remplacement de M. Vico. M. Gallois, sergent dans la garde municipale de Paris, est nommé sous-lieutenant à la 2e compagnie, en remplacement de M. Santolini.

M. Tramoni, capitaine du 24e régiment de ligne, passe dans le bataillon capitaine à la 3e compagnie, en remplacement de M. Angelis admis à la retraite.

Les commerçants notables de l'Ile-Rousse ont élu M. Blasini, président, M. Mattei Simon, juge suppléant du tribunal de commerce de cette ville. Ces élections ont été sanctionnées par Sa Majesté.

On assure que le 24e régiment qui a quitté la Corse il y a dix jours pour aller tenir garnison à Perpignan (Pyrénées-Orientales), a reçu l'ordre de se rendre à Alger.

La cour d'assises poursuit ses travaux. Jusqu'ici les jurés titulaires qui ont obéi à la sommation de la loi remplissent leurs fonctions avec zèle et assiduité. Nous dirons qu'ils continuent à repousser ainsi les considérations d'intérêt personnel qui pendant quelques unes des sessions précédentes ont fini par amener une espèce de défection générale.

Si nous revenons souvent sur la nécessité de maintenir la composition primitive du jury, en écartant les demandes de congé qui se succédaient autrefois avec une persévérance scandaleuse, c'est qu'un tel abus entraînerait nécessairement le jury dans une fausse voie. Les jurés actuels comprennent leurs devoirs. Ils semblent disposés à s'affranchir de toutes les influences étrangères. La condamnation du portier de M. le préfet à deux ans d'emprisonnement, est un exemple de cette indépendance honorable. Les puissantes sollicitations ne lui ont pas manqué. On s'attendait à un complet acquittement. Frapper le concierge de l'hôtel de la préfecture, quelle audace? D'ailleurs placé sous la sauve garde d'un puissant patronage, que pouvait-il redouter? Aussi murmurait-on sur le passage des jurés et aux avenues de la chambre des délibérations, qu'on avait bien consenti à un simulacre de jugement, mais qu'on savait bien d'avance que les débats se seraient terminés par un verdict de non culpabilité.

Les jurés ont eu l'extrême irrévérence d'en penser autrement. Aussi, grand a été le désappointement de ceux qui l'avaient rassuré par l'appui et l'assistance de leur protectorat. Leur dépit a éclaté ouvertement et avec bien peu de mesure. Les jurés en ont ri, et contents d'avoir donné une sévère leçon à ceux qui portent les armes prohibées et se livrent au crime, sous les yeux même des principales autorités, dont la mission est de réprimer de pareils délits. Nous les avons entendus blâmer énergiquement la conduite des personnes qui n'ont pas craint de postuler hardiment une déclaration de non culpabilité.

Dans sa séance du 17 mai la Chambre des Députés a adopté la loi portant prohibition des loteries de toute espèce.

L'art. 5 renferme une exécution en ce qui concerne les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinés à des actes de bienfaisance, ou à l'encouragement des arts, lorsque elles auront été autorisées dans les formes qui seront déterminées par des règlemens d'administration publique.

L'ordre du jour ayant ensuite appelé la discussion de la loi sur les chemins vicinaux amandée par la Chambre des Pairs, et celle relative à la répression des délits dans les échelles du Levant, la Chambre a voté leur adoption.

L'ordre du jour pour la séance du lendemain annonçait une communication du gouvernement, et la discussion des budgets du ministère du commerce et des travaux publics.

PARIS.

M. le président du conseil et M. le maréchal ministre de la guerre se sont rendus à la commission générale du budget. Il y ont été entendus sur la question d'Alger et sur l'effectif de l'armée. Le ministère paraît insister pour qu'on maintienne dans nos possessions d'Afrique les 22,000 hommes qui les occupent aujourd'hui.

— On mande de Strasbourg, 11 mai :

« M. Abarca, évêque de Léon, est arrivé aujourd'hui à Strasbourg. Il a été immédiatement dirigé sur Kehl avec un passeport pour l'Allemagne. On se rappelle qu'il avait été arrêté à Bordeaux, il y a quinze jours, sous un nom supposé, et qu'il se rendait en Navarre auprès de don Carlos, auquel il portait des sommes considérables pour entretenir la guerre civile qui désole ce malheureux pays. L'évêque est accompagné de M. Remond Secondon, son chapelain. »

— On écrit de Toulon :

« On annonce que S. M. Louis-Philippe doit venir à Toulon après la session des Chambres, et qu'à cette époque il y aura une quarantaine de bâtimens de guerre de tous rangs, réunis sur la rade; on aurait, dit-on, ajourné pour cette époque le lancement du vaisseau de 100 pièces de canons l'*Hercule*. »

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction en date du 18 mars dernier, M. L. Hachette, ancien élève de l'école normale, éditeur d'un grand nombre d'ouvrages pour les salles d'asile, l'instruction primaire, l'instruction secondaire et les hautes études littéraires et scientifiques, a été nommé *Libraire de l'université royale de France*, en remplacement du sieur Brunst-Labbé, décédé.

MM. les préfets, sous-préfets, maires, membres des comités et instituteurs trouveront chez ce libraire (rue Pierre-Sarrazin, n° 12, à Paris) tous les ouvrages approuvés par l'université pour les écoles primaires avec bon choix de livres reliés et cartonnés pour les distributions des prix.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Angleterre.

On écrit de Londres, 11 mai :

Les dépêches arrivées à Plymouth, et dont nous ne pouvons donner dans cette feuille qu'un extrait, portent le chiffre des pertes éprouvées par la division du général Evan à 821 hommes tués, 5 capitaines, 5 lieutenans, 5 sergent, 116 sous-officiers et soldats; blessés 2 brigadiers, 3 coloneis, 2 lieutenant-colonels, 9 majors, 20 capitaines, 7 enseignes, 33 sergens, 554 sous-officiers et soldats. (*Standard.*)

Espagne.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Cordova a dû partir le 11 de Vittoria pour marcher sur Villaréal, et attaquer les positions d'Arlabaz et d'Onate. Eguia est allé à sa rencontre.

« Don Carlos est arrivé à Villa-Franca. »

— On lit dans le même journal :

« Eguia est parti subitement d'Ernani le 11, avec une grande partie de ses troupes et son artillerie. Il était le 12 a Alegria. On assure que ce mouvement a été occasionné par une marche de Cordova sur Mondragon.

« Le 12, don Carlos était à Villaréal, où il a dû être rejoint par Eguia.

« Il n'y a plus à Ernani que quatre bataillons carlistes. »

Autriche.

On écrit de Vienne, 3 mai :

Les ducs d'Orléans et de Nemours, après avoir visité Berlin, honoreront aussi, au mois de juin, notre capitale de leur présence. On leur prépare des appartemens au château, et on attend leur arrivée avec impatience. Tous les amis de la paix voient avec une vive satisfaction, dans ce rapprochement amical des deux cours, les signes précurseurs d'une paix durable, et conséquemment la probabilité d'une diminution sensible des impôts. La réduction de l'armée impériale et l'économie annuelle de 12 à 15 millions qui en résulte, donnent les plus justes espérances à ce sujet.

Bien que le renvoi ou le licenciement d'un si grand nombre d'hommes impose au pays le soin de les occuper, l'industrie, dont les progrès se font évidemment remarquer dans toute la monarchie, et les travaux préparatoires pour l'établissement des chemins de fer, pareront à ce inconvénient. (*Gazette d'Augsbourg.*)

Confédération Germanique.

On écrit de Francfort, 9 mai :

Deux couleurs que le monde s'attendait à voir long-temps ennemies viennent de flotter ensemble sur le Rhin. Le drapeau tricolore a demandé et a obtenu l'hospitalité de l'aigle de Prusse, et les canons germaniques ont salué les princes de la dynastie de juillet.

Certes, s'il est un événement important à l'époque où nous vivons, c'est assurément celui-ci. Avouons-le franchement, personne n'aurait cru à un dénoûment il y a six ans.

Nous devons, par un hommage nouveau dans l'Europe, mais juste et mérité, dire que l'opinion publique, revenue de beaucoup de préventions, attribue en grande partie l'heureuse direction de la politique actuelle à la haute sagesse et à la prudente habilité du Roi Louis-Philippe. Les princes ses fils entendront sur leur passage ce témoignage rendu à leur auguste père par l'étranger, et ce ne sera pas la moindre douceur de leur voyage de pouvoir rapporter au Roi des Français ces preuves d'estime dont leur piété filiale sentira tout le prix. (*Journal de Francfort.*)

Prusse.

On écrit d'Halberstad, 10 mai, au matin :

« LL. AA. RR. les ducs d'Orléans et de Nemours sont arrivés le 9 au soir à Halberstad, où ils ont trouvé M. Bresson, ambassadeur de France. M. de Beyer, colonel du 7e cuirassiers, en garnison à Halberstadt, les officiers supérieurs de ce régiment, parmi lesquels se trouvait le prince de Holstein Augustenborg, le président de justice et le bourgmestre attendaient LL. AA. RR. pour les complimenter.

« M. le duc d'Orléans les a invités à dîner. Pendant le repas, qui était servi dans une salle élégamment tendue de draperie aux trois couleurs, la musique du 7e cuirassiers a donné une sérénade. »

VARIÉTÉS.

Dernier mot sur le monument à élever a l'Empereur.

Le journal de la préfecture nous a pompeusement annoncé dans plus d'un numéro la prochaine érection du monument, que nous attendons tous avec la plus vive impatience. L'appel, qu'au nom de la gloire, on faisait de toutes parts à la généreuse et patriotique libéralité de la Corse entière, fut entendu dans toutes les classes. On y répondit soudain par un cri d'enthousiasme; vieux militaires, employés civils, partisans de la république, de l'empire et de la restauration, les modestes artisans comme les riches notables, tout ce qui portait un cœur noble, tout ce qui a voué un culte religieux à la mémoire de l'Empereur, se hâtait de placer son nom sur la liste des souscripteurs. On vit, il est vrai, des individus avares et oublieux, dont nul souvenir de gloire ne fait vibrer l'ame desséchée par l'égoïsme, demeurer étrangers à cette honorable démonstration de sympathie à ces élans spontanés de patriotisme. Prenant en pitié leurs étroits calculs, souriant ironiquement aux craintes chimériques sous lesquelles se cachait leur ignoble lésine, la Corse les a laissés en dehors de ce beau mouvement national. A voir le soin qu'ils mettaient à éviter les porteurs de la liste de souscription, on eût dit, qu'ils la prenaient pour une table de suspects ou de proscrits. Mais partout ailleurs, et surtout dans les rangs de la population ouvrière, où les mots d'honneur et de patrie n'ont rien perdu de leur magique puissance, ces longues listes se couvrirent bientôt de centaines de signatures. Nous croyions toucher à l'accomplissement de ce vœu national, d'autant plus que M. le Préfet se montrait, disait-on, excessivement jaloux de concourir à cette œuvre éminemment patriotique.

Notre attente a été trompée.

Depuis quelques temps le journal officiel se tait,

L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles.

Le zèle de notre grand administrateur s'est tout-à-coup refroidi. On n'entend plus parler ni des apprêts du monument, ni des efforts que l'on fait pour hâter le jour, où il doit s'élever majestueux au sein de la ville d'où le jeune officier d'artillerie s'élança tout radieux sur le premier trône du monde.

On ignore même le montant des souscriptions et l'on ne sait pas davantage ce que sont devenues les sommes recouvrées. Ces fonds qui atteignent déjà à un chiffre assez élevé produisent-ils des intérêts, ou demeurent-ils stériles? Nous attendons des réponses catégoriques à des questions aussi simples. Il sera d'autant plus facile de nous donner la dessus de promptes explications, que les placemens d'argent et les opérations de banque sont à l'ordre du jour. C'est peut-être la science dont on s'occupe le plus dans la région mystérieuse, où il n'est pas permis aux profanes de porter un œil indiscret. Ainsi, nous le répétons, les caissiers des sommes déjà versées, ne seront pas embarassés de satisfaire pleinement, à cet égard, l'importune curiosité des souscripteurs.

Le pays, s'indigne de ces lenteurs. Une telle indifférence pour un intérêt aussi cher que la mémoire de Napoléon, est loin du cœur de ses concitoyens. Nous avions pu l'oublier aux jours de ses triomphes, en laissant à la tourbe des courtisans obséquieux le soin de célébrer les hauts

commencer les travaux. Eh bien! en ce temps-là le projet expédié, fort incomplet de la Préfecture (entre autres omissions, nous savons qu'il y manquait l'avis de Monsieur l'ingénieur en chef) était revenu de Paris *incognito* et gissait enfoui dans les cartons de l'ingénieur des ponts et chaussées résidant à Bastia, lequel ne recevait ni ordre, ni instructions de s'en occuper. On aurait probablement fini par l'oublier, si des ordres supérieurs ne fussent arrivés et n'eussent engagé M. l'ingénieur en chef à faire lui-même un voyage pour cet objet à Bastia; pourtant à l'heure qu'il est le travail n'est pas encore terminé.

Nous avons recueilli ces faits et nous les publions; c'est au public d'en tirer les conséquences.

Mais nous croyons de notre devoir d'exhorter nos concitoyens à ne pas désespérer de l'avenir de notre pays, en voyant tant d'obstacles et de contrariétés imprévues s'opposer à une amélioration si ardemment désirée par eux. Le prolongement de la route royale à côté de la ville doit être nécessairement effectué. Il serait par trop inconséquent, par trop absurde d'ouvrir des routes carrossables en Corse, si les voitures chargées ne devaient point pénétrer au centre de la consommation et des échanges; car, à moins de fermer les yeux à la lumière, on ne peut disconvenir que les relations commerciales entre la ville de Bastia et l'intérieur de l'île ne prennent un rapide accroissement. Par prévention, par vanité, ou par toute autre passion, propre à influencer le jugement des hommes, on peut encore retarder le progrès en désignant à l'attention du gouvernement des élémens de prospérité là où la nature ne les a pas placés; mais les hommes passent et la vérité se fait jour!

Nous voyons avec plaisir que les jurés se sont presque tous rendus au siége de la cour d'assises. Il faut espérer qu'ils rempliront leurs fonctions jusqu'à la clôture de la session. Les dispenses sont un abus grave contre lequel nous ne lasserons jamais de nous élever avec force. Pour rester dans les principes et la vérité du jury, il convient de maintenir autant que possible la liste primitive des jurés.

Il paraît que la cour a compris qu'il est dans ses devoirs de repousser toutes les demandes de congé qui ne reposent point sur des motifs légitimes.

Le pavé de la rue des Jésuites est dans un tel état de détérioration qu'il en résulte à chaque instant des accidens fâcheux. Nous ne dirons pas que cette rue centrale est devenue tout-à-fait impraticable pendant la nuit; mais nous croyons qu'il est essentiel d'y faire des promptes réparations.

On lit dans le *Sémaphore de Marseille* du 18 mai :

Le capitaine Gilly, commandant la bombarde la *Mathilde*, forcé de relâcher à Ajaccio, y fut assailli par une bande de pirates qui lui enlevèrent une somme de deux mille francs, et sa montre. Déposition de ce fait a été faite le 12 mai à la santé de Marseille.

Instruits de cet événement, MM. Jourdan, préfet de la Corse; Vico, conseiller de préfecture; Bertin, président du tribunal de commerce; MM. les juges et divers membres du conseil municipal s'empressèrent d'ouvrir une souscription en faveur du capitaine Gilly, cette souscription jointe à celle de la chambre de commerce, s'est élevée à 660 fr. De cette manière, et grâces au zèle bienveillant déployé par l'autorité, le capitaine Gilly a été en partie indemnisé de ses pertes.

M. Viany, nommé directeur des douanes de la Corse en remplacement de M. Saint-Quentin qui passe à la direction de Montpellier, est arrivé à Bastia.

Un cordonnier atteint depuis quelque temps d'une aliénation mentale, s'est précipité d'un 4e étage dans la matinée du 20, sur les rochers qui bordent le port. Les personnes accourues pour lui donner des secours, n'ont plus trouvé qu'un cadavre inanimé. Son crâne présentait de fortes lésions et tout le reste de son corps était meurtri d'une manière affreuse, à cause, sans doute, des pointes aigues et de l'aspérité du rocher sur lequel il était tombé. Ce malheureux à peine âgé de 30 ans se nommait J. O. Battesti.

Par ordonnance du 25 avril M. Vico, lieutenant à la 3e compagnie est nommé capitaine de la 4e compagnie, en remplacement de M. Marinetti admis à la retraite.

M. Santolini, sous-lieutenant à la 2e compagnie passe lieutenant à la 3e, en remplacement de M. Vico. M. Gallois, sergent dans la garde municipale de Paris, est nommé sous-lieutenant à la 2e compagnie, en remplacement de M. Santolini.

M. Tramoni, capitaine du 24e régiment de ligne, passe dans le bataillon capitaine à la 3e compagnie, en remplacement de M. Angelis admis à la retraite.

Les commerçants notables de l'Ile-Rousse ont élu M. Blasini, président, M. Mattei Simon, juge suppléant du tribunal de commerce de cette ville. Ces élections ont été sanctionnées par Sa Majesté.

On assure que le 24e régiment qui a quitté la Corse il y a dix jours pour aller tenir garnison à Perpignan (Pyrénées-Orientales), a reçu l'ordre de se rendre à Alger.

La cour d'assises poursuit ses travaux. Jusqu'ici les jurés titulaires qui ont obéi à la sommation de la loi remplissent leurs fonctions avec zèle et assiduité. Nous dirons qu'ils continuent à repousser ainsi les considérations d'intérêt personnel qui pendant quelques unes des sessions précédentes ont fini par amener une espèce de défection générale.

Si nous revenons souvent sur la nécessité de maintenir la composition primitive du jury, en écartant les demandes de congé qui se succédaient autrefois avec une persévérance scandaleuse, c'est qu'un tel abus entraînerait nécessairement le jury dans une fausse voie. Les jurés actuels comprennent leurs devoirs. Ils semblent disposés à s'affranchir de toutes les influences étrangères. La condamnation du portier de M. le préfet à deux ans d'emprisonnement, est un exemple de cette indépendance honorable. Les puissantes sollicitations ne lui ont pas manqué. On s'attendait à un complet acquittement. Frapper le concierge de l'hôtel de la préfecture, quelle audace? D'ailleurs placé sous la sauve garde d'un puissant patronage, que pouvait-il redouter? Aussi murmurait-on sur le passage des jurés et aux avenues de la chambre des délibérations, qu'on avait bien consenti à un simulacre de jugement, mais qu'on savait bien d'avance que les débats se seraient terminés par un verdict de non culpabilité.

Les jurés ont eu l'extrême irrévérence d'en penser autrement. Aussi, grand a été le désappointement de ceux qui l'avaient rassuré par l'appui et l'assistance de leur protectorat. Leur dépit a éclaté ouvertement et avec bien peu de mesure. Les jurés en ont ri, et contents d'avoir donné une sévère leçon à ceux qui portent les armes prohibées et se livrent au crime, sous les yeux même des principales autorités, dont la mission est de réprimer de pareils délits. Nous les avons entendus blâmer énergiquement la conduite des personnes qui n'ont pas craint de postuler hardiment une déclaration de non culpabilité.

Dans sa séance du 17 mai la Chambre des Députés a adopté la loi portant prohibition des loteries de toute espèce.

L'art. 5 renferme une exécution en ce qui concerne les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinés à des actes de bienfaisance, ou à l'encouragement des arts, lorsque elles auront été autorisées dans les formes qui seront déterminées par des règlemens d'administration publique.

L'ordre du jour ayant ensuite appelé la discussion de la loi sur les chemins vicinaux amandée par la Chambre des Pairs, et celle relative à la répression des délits dans les échelles du Levant, la Chambre a voté leur adoption.

L'ordre du jour pour la séance du lendemain annonçait une communication du gouvernement, et la discussion des budgets du ministère du commerce et des travaux publics.

PARIS.

M. le président du conseil et M. le maréchal ministre de la guerre se sont rendus à la commission générale du budget. Il y ont été entendus sur la question d'Alger et sur l'effectif de l'armée. Le ministère paraît insister pour qu'on maintienne dans nos possessions d'Afrique les 22,000 hommes qui les occupent aujourd'hui.

— On mande de Strasbourg, 11 mai :

« M. Abarca, évêque de Léon, est arrivé aujourd'hui à Strasbourg. Il a été immédiatement dirigé sur Kehl avec un passeport pour l'Allemagne. On se rappelle qu'il avait été arrêté à Bordeaux, il y a quinze jours, sous un nom supposé, et qu'il se rendait en Navarre auprès de don Carlos, auquel il portait des sommes considérables pour entretenir la guerre civile qui désole ce malheureux pays. L'évêque est accompagné de M. Remond Secondon, son chapelain. »

— On écrit de Toulon :

« On annonce que S. M. Louis-Philippe doit venir à Toulon après la session des Chambres, et qu'à cette époque il y aura une quarantaine de bâtimens de guerre de tous rangs, réunis sur la rade; on aurait, dit-on, ajourné pour cette époque le lancement du vaisseau de 100 pièces de canons l'*Hercule*. »

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction en date du 18 mars dernier, M. L. Hachette, ancien élève de l'école normale, éditeur d'un grand nombre d'ouvrages pour les salles d'asile, l'instruction primaire, l'instruction secondaire et les hautes études littéraires et scientifiques, a été nommé *Libraire de l'université royale de France*, en remplacement du sieur Brunst-Labbé, décédé.

MM. les préfets, sous-préfets, maires, membres des comités et instituteurs trouveront chez ce libraire (rue Pierre-Sarrazin, n° 12, à Paris) tous les ouvrages approuvés par l'université pour les écoles primaires avec bon choix de livres reliés et cartonnés pour les distributions des prix.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Angleterre.

On écrit de Londres, 11 mai :

Les dépêches arrivées à Plymouth, et dont nous ne pouvons donner dans cette feuille qu'un extrait, portent le chiffre des pertes éprouvées par la division du général Evan à 821 hommes tués, 5 capitaines, 5 lieutenans, 5 sergent, 116 sous-officiers et soldats; blessés 2 brigadiers, 3 colonels, 2 lieutenant-colonels, 9 majors, 20 capitaines, 7 enseignes, 33 sergens, 553 sous-officiers et soldats. (*Standard.*)

Espagne.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Cordova a dû partir le 11 de Vittoria pour marcher sur Villaréal, et attaquer les positions d'Arlabaz et d'Onate. Eguia est allé à sa rencontre.

« Don Carlos est arrivé à Villa-Franca. »

— On lit dans le même journal :

« Eguia est parti subitement d'Ernani le 11, avec une grande partie de ses troupes et son artillerie. Il était le 12 à Alegria. On assure que ce mouvement a été occasionné par une marche de Cordova sur Moudragon.

« Le 12, don Carlos était à Villaréal, où il a dû être rejoint par Eguia.

« Il n'y a plus à Ernani que quatre bataillons carlistes. »

Autriche.

On écrit de Vienne, 3 mai :

Les ducs d'Orléans et de Nemours, après avoir visité Berlin, honoreront aussi, au mois de juin, notre capitale de leur présence. On leur prépare des appartemens au château, et on attend leur arrivée avec impatience. Tous les amis de la paix voient avec une vive satisfaction, dans ce rapprochement amical des deux cours, les signes précurseurs d'une paix durable, et conséquemment la probabilité d'une diminution sensible des impôts. La réduction de l'armée impériale et l'économie annuelle de 12 à 15 millions qui en résulte, donnent les plus justes espérances à ce sujet.

Bien que le renvoi ou le licenciement d'un si grand nombre d'hommes impose au pays le soin de les occuper, l'industrie, dont les progrès se font évidemment remarquer dans toute la monarchie, et les travaux préparatoires pour l'établissement des chemins de fer, pareront à ce inconvénient. (*Gazette d'Augsbourg.*)

Confédération Germanique.

On écrit de Francfort, 9 mai :

Deux couleurs que le monde s'attendait à voir long-temps ennemies viennent de flotter ensemble sur le Rhin. Le drapeau tricolore a demandé et a obtenu l'hospitalité de l'aigle de Prusse, et les canons germaniques ont salué les princes de la dynastie de juillet.

Certes, s'il est un événement important à l'époque où nous vivons, c'est assurément celui-ci. Avouons-le franchement, personne n'aurait cru à un dénouement il y a six ans.

Nous devons, par un hommage nouveau dans l'Europe, mais juste et mérité, dire que l'opinion publique, revenue de beaucoup de préventions, attribue en grande partie l'heureuse direction de la politique actuelle à la haute sagesse et à la prudente habilité du Roi Louis-Philippe. Les princes ses fils entendront sur leur passage ce témoignage rendu à leur auguste père par l'étranger, et ce ne sera pas la moindre douceur de leur voyage de pouvoir rapporter au Roi des Français ces preuves d'estime dont leur piété filiale sentira tout le prix. (*Journal de Francfort.*)

Prusse.

On écrit d'Halberstad, 10 mai, au matin :

« LL. AA. RR. les ducs d'Orléans et de Nemours sont arrivés le 9 au soir à Halberstad, où ils ont trouvé M. Bresson, ambassadeur de France. M. de Beyer, colonel du 7e cuirassiers, en garnison à Halberstadt, les officiers supérieurs de ce régiment, parmi lesquels se trouvait le prince de Holstein Augustenborg, le président de justice et le bourgmestre attendaient LL. AA. RR. pour les complimenter.

« M. le duc d'Orléans les a invités à dîner. Pendant le repas, qui était servi dans une salle élégamment tendue de draperie aux trois couleurs, la musique du 7e cuirassiers a donné une sérénade. »

VARIÉTÉS.

DERNIER MOT SUR LE MONUMENT A ELEVER A L'EMPEREUR.

Le journal de la préfecture nous a pompeusement annoncé dans plus d'un numéro la prochaine erection du monument, que nous attendons tous avec la plus vive impatience. L'appel, qu'au nom de la gloire, on faisait de toutes parts à la généreuse et patriotique libéralité de la Corse entière, fut entendu dans toutes les classes. On y répondit soudain par un cri d'enthousiasme; vieux militaires, employés civils, partisans de la république, de l'empire et de la restauration, les modestes artisans comme les riches notables, tout ce qui portait un cœur noble, tout ce qui a voué un culte religieux à la mémoire de l'Empereur, se hâtait de placer son nom sur la liste des souscripteurs. On vit, il est vrai, des individus avares et oublieux, dont nul souvenir de gloire ne fait vibrer l'ame desséchée par l'égoïsme, demeurer étrangers à cette honorable démonstration de sympathie à ces élans spontanés de patriotisme. Prenant en pitié leurs étroits calculs, souriant ironiquement aux craintes chimériques sous lesquelles se cachait leur ignoble lésine, la Corse les a laissés en dehors de ce beau mouvement national. A voir le soin qu'ils mettaient à éviter les porteurs de la liste de souscription, on eût dit, qu'ils la prenaient pour une table de suspects ou de proscrits. Mais partout ailleurs, et surtout dans les rangs de la population ouvrière, où les mots d'honneur et de patrie n'ont rien perdu de leur magique puissance, ces longues listes se couvrirent bientôt de centaines de signatures. Nous croyions toucher à l'accomplissement de ce vœu national, d'autant plus que M. le Préfet se montrait, disait-on, excessivement jaloux de concourir à cette œuvre éminemment patriotique.

Notre attente a été trompée.

Depuis quelques temps le journal officiel se tait,

L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles.

Le zèle de notre grand administrateur s'est tout-à-coup refroidi. On n'entend plus parler ni des apprêts du monument, ni des efforts que l'on fait pour hâter le jour, où il doit s'élever majestueux au sein de la ville d'où le jeune officier d'artillerie s'élança tout radieux sur le premier trône du monde.

On ignore même le montant des souscriptions et l'on ne sait pas davantage ce que sont devenues les sommes recouvrées. Ces fonds qui atteignent déjà à un chiffre assez élevé produisent-ils des intérêts, ou demeurent-ils stériles? Nous attendons des réponses catégoriques à des questions aussi simples. Il sera d'autant plus facile de nous donner là dessus de promptes explications, que les placemens d'argent et les opérations de banque sont à l'ordre du jour. C'est peut-être la science dont on s'occupe le plus dans la région mystérieuse, où il n'est pas permis aux profanes de porter un œil indiscret. Ainsi, nous le répétons, les caissiers des sommes déjà versées, ne seront pas embarassés de satisfaire pleinement, à cet égard, l'importune curiosité des souscripteurs.

Le pays, s'indigne de ces lenteurs. Une telle indifférence pour un intérêt aussi cher que la mémoire de Napoléon, est loin du cœur de ses concitoyens. Nous avions pu l'oublier aux jours de ses triomphes, en laissant à la tourbe des courtisans obséquieux le soin de célébrer les hauts

faits, et de mêler le bruit des louanges, aux chants belliqueux de la grande armée.

Alors plus d'un Corse, vit mettre son dévouement en question. Dans bien plus d'une province du continent, l'amour pour la dynastie éclata avec plus d'enthousiasme que sur sa terre natale. Le nuage d'encens qui le dérobait à la vue de ses compatriotes, ne s'élevait pas de nos montagnes. Il y avait plus de fidélité que d'ivresse dans les sentimens que nous lui vouâmes du temps où il régnait en maître sur l'Europe asservie. Ce ne fut qu'après sa chûte, alors qu'il succomba sous l'effort des puissances coalisées, que la Corse, émue au touchant récit de ses malheurs, sentit renaître dans toute leur force, l'amour et la sympathie dont elle l'avait entouré au début de sa glorieuse carrière sous le ciel poétique de l'Italie. Trop généreux pour compter sévèrement avec l'infortune, il ne vint dans l'esprit de personne de lui demander compte de ce qu'il n'avait pas fait pour son pays.

Nous craignîmes que les justes reproches d'oubli et d'ingratitude envers son berceau, n'arrivassent sur la terre d'exil, au milieu des outrageantes clameurs des Russes et des Prussiens.

Les griefs furent oubliés, nous ne nous souvînmes plus que de la gloire éclatante, dont le reflet nous protège encore contre les opiniâtres préventions de nos jaloux détracteurs. D'ailleurs il est pour le fondateur d'un nouvel et grand empire de ces hautes considérations de politique, qui ne permettent guère d'écouter les affections locales. Les liens de la naissance, les souvenirs du foyer paternel, le préoccupèrent beaucoup moins, que les grandes destinées de la France. Il devait en être ainsi; et nul d'entre nous, n'aura le triste courage de lui en faire un crime. Les trésors appartenaient avant tout à la nation, et si pendant son règne il n'a connu et distingué ses compatriotes que sur les champs de bataille, si nous ne devons à son génie créateur ni voies de communications, ni établissemens publics, ni prospérité matérielle, le tardif retour à des sentiments d'intérêt et d'affection; l'amer regret de n'avoir attesté par aucune fondation utile son attachement au pays natal, nous ont paru de nature à absoudre ses cendres de l'accusation d'ingratitude. C'est contre le sort des batailles que se sont élevées les douleurs de cette île délaissé. Supprimant nos doléances comme un outrage à la puissance déchue, nous n'avons plus accusé de nos malheurs que la lâche défection de ses généraux.

Le monument dont nous pressons la construction de toute l'ardeur de nos vœux, en est une preuve éclatante. Honte à ceux qui se jouent ainsi de ce qu'il y a de plus pur, de plus noble sur la terre, la vénération religieuse pour la mémoire du héros. Puisque ses cendres nous sont refusées que du moins, son auguste image, se reproduise partout sous le bronze et le marbre. Combien de temps nos places publiques seront elles privées de leur plus bel ornement? Le voyageur étranger demande sa maison, on la lui montre; il cherche sa statue; il ne la voit nulle part. Et l'on ose parler encore d'admiration pour ses hauts faits, de respect pour son nom! Quand les Romains décernaient aux grands hommes les honneurs de l'apothéose, c'était en face de leur statue. La Corse a voulu imiter l'exemple de ce peuple roi. Mais sa volonté hautement manifestée et par des transports d'enthousiasme, et par les offrandes généreuses de toutes les opinions, qui, sur ce point, du moins, se sont fondus en un seul sentiment, est demeurée impuissante et stérile. Le secours de l'administration lui a manqué, et si l'on ne s'empresse pas de satisfaire sa juste impatience, nous sommes sûrs, qu'elle se changera bientôt en une énergique improbation.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA.

Arrivées du 18 au 24 mai.

LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, cap. Lota, avec passagers.
LIVOURNE, mistick *Conception*, c. Cardella, avec diverses marchandises.
PROPRIANO, gondole *Conception*, cap. Battestini, avec blé.
MARSEILLE, bœuf *Assomption*, c. Saettoni, avec futailles vides.
FIUMORBO, bœuf *Conception*, cap. Alfonsi, avec écorce.
PROPIANO, mistick *Conception*, capitaine Sisco, avec blé.
PROPRIANO, mistick *Antoinette*, capitaine Valzi, avec blé.
GENES, bœuf *Jésus-Marie*, capit. Baussa, avec pâte et riz.
TOULON, bateau à vapeur *Liamone*, capit. Valzi, avec dépêches et marchandises diverses.
LIVOURNE, mistick *Assomption*, cap. Valery, avec diverses marchandises.
LIVOURNE, bombarde *Saint-Charles*, c. Benigni, diverses marchandises.

DÉPARTS

Du 18 au 24 mai.

Pr. TOULON, bateau à vapeur *Liamone*, cap. Valzi, avec dépêches.
LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoleon*, c. Lota, avec passagers.
RIO, felouque *Vierge-des-Carmes*, capit. Solari, avec planches.
GENES, bœuf *Précurseur*, capitaine Sisco, avec bois.
MARSEILLE, goelette *Constance*, cap. Rogliano, avec huile.

ANNONCES ET AVIS.

Par jugement du vingt du courant mois, dûment enregistré, le tribunal de commerce séant à Bastia a ordonné la licitation par vente aux enchères publique, au plus offrant, du navire français (bœuf) le *St.-Joseph*, jaugeant 25 tonneaux 5/194e, proindivis entre les sieurs Louis Natalini et Antoine-Michel Mamberti de cette ville, ainsi que de ses agrès, apparaux, ustensiles et chaloupe, en présence de M. Benedittini, juge audit tribunal et commissaire délégué en cette partie, assisté du greffier.

Par conséquence, le public est prévenu que ladite vente, aux enchères publiques, aura lieu samedi prochain, vingt-huit du courant, deux heures de relevée, dans la salle d'audience du même tribunal de commerce.

La première mise à prix est fixée à sept cent francs le tout.

Les personnes qui voudraient prendre connaissance du navire et des objets susdits, pourront se présenter au greffier du tribunal de commerce.

Le prix de la vente sera payé comptant.

Bastia, le 24 mai 1836.

Le greffier dudit tribunal,
Signé A. D. Mariotti.

Aux termes de l'art. 476 du code de commerce, la réunion de tous les créanciers du nommé *Antoine Rossi*, ci-devant commerçant en cette ville, pour procéder à la nomination des syndics provisoires de ladite faillite est fixée pour le 30 juin prochain, 2 heures du relevée, dans la salle du tribunal de commerce de Bastia.

Le juge commissaire provisoirement délégué,
Signé Mathieu Orenga.

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

Prix de l'action 20 francs. **VENTE PAR ACTIONS.** Pour 100 francs 6 actions dont une rouge gagnant forcément.

DE

six propriétés en Autriche.

1° 2° deux palais à Vienne; 3° la Terre et le Château le Merlhof en Styrie; 4° la Côte de Paal avec ses riches Vignobles; 5° la Terre de Kesbach en Styrie et la dime de 50 bien fonds; 6° Les Vignobles de Dorn. En outre, 24,913 gains en argent de fr. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action : 20 fr. Pour 100 fr. six actions *dont une rouge*, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables; pour deux cent fr. 13 actions dont deux rouges. Le gain de Merlhof est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français ou des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM,
Banquier et Receveur-général
à Francfort s/m.

Le bulletin des Numéros gagnans sera adressé aux actionnaires franc de port.

LIBRAIRIE DE JEAN FABIANI.
Rue des Jésuites, à Bastia.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE,
6e édition publiée en 1835,
2 volume in-4° reliés. Prix, 45 fr.

DE LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX.
Par M. Henrion de Pensey,
1 vol. in-8°. Prix 9 fr.

MANUEL DES JUSTICES DE PAIX.
Par M. Levasseur,
Nouvelle édition revue par Rondonneau.
1 vol. in-°. Prix, 7 fr.

MANUEL MUNICIPAL
ou répertoire des maires, adjoints, conseillers, juges de paix, commissaires de police, etc.
Par M. Boyard.
2 vol. in-8°. Prix, 11 fr.

UFIZIO DELLA B. V. MARIA,
ad uso delle confraternite della diocesi, nuova edizione accresciuta e diligentemente riveduta.
Un volume in-4° rilegato in pelle, prezzo 5 fr.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. De l'Imprimerie de César Fabiani.

MERCREDI 8 JUIN 1836.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
A l'Office-correspt de Lepelletier Bourgois et Cie, rue N. Dame des victoires N° 18.
A la librairie correspondance de Pl. Justin et Cie Place de la Bourse, N° 8; à la correspt-librairie de J. F. Pecatier et Cie rue Bourbon Villeneuve N° 45, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDI.

TROISIÈME ANNÉE, N° 82.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
Pour un an . . . . 16 fr.
Pour six mois . . . 8
Pour trois mois . . . 4
Pour le continent . . 20
Pour l'étranger. . . 24
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,
PUBLIÉ A BASTIA.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

CORSE.

M. Limpérani, que des raisons de santé conduisent aux eaux de Casciana, en Toscane, est arrivé à Bastia le 6 de ce mois. Encore émue des nobles et patriotiques accents qu'il venait de faire entendre à la tribune, la population toute entière s'est portée à sa rencontre sans exception et sans aucune différence de partis. Le port présentait l'aspect les plus animé et le plus riant. Les bâtimens étaient pavoisés. Aux cris et aux transports unanimes d'enthousiasme qui éclataient sur le passage de l'honorable député, on eut dit que la patrie venait d'être sauvée d'un grand danger. C'est qu'en effet, la peinture que M. Mottet a fait de nos mœurs et de notre état social, les propositions de régime exceptionnel et de concentration de pouvoirs, qu'il n'a pas craint, après la révolution de juillet, de faire entendre au milieu d'une assemblée française, ont soulevé toutes les consciences; et la Corse, il est bien qu'on le sache, affronterait tous les dangers plutôt que de rétrograder aux temps de hideuse mémoire, où elle subissait le despotisme sanglant des Sionville et des Morand.

M. le Maire, Lota, à la tête du conseil municipal, et selon le vœu exprimé à l'unanimité dans une délibération sous la date du 4 juin, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Député,

« Le pays avait depuis long-temps la profonde conviction qu'il ne pouvait mieux faire que de mettre en vos mains la défense de ses intérêts; aussi, la réponse énergique que vous avez prononcée naguère à la tribune constitutionnelle, et qui a anéanti les sinistres préventions que l'on s'efforçait de faire peser sur la Corse, n'est qu'une preuve de plus de votre dévouement et de votre patriotisme éclairé. Je suis heureux d'être le premier, à votre arrivée parmi nous, à vous présenter l'hommage de notre reconnaissance et nos félicitations.

« Les marins de Bastia qui vous entourent, viennent aussi vous exprimer, par mon organe, tout ce qu'ils sentent de reconnaissance pour vous, Monsieur le Député, qu'ils considèrent, désormais, comme le plus zélé défenseur de leurs droits. »

M. Limpérani a répondu :

Monsieur le Maire,

« Depuis que j'ai été appelé à l'honneur de représenter la Corse à la Chambre des Députés, tous mes efforts ont été constamment employés à faire connaître les besoins de ce département trop long-temps oublié, et à le défendre contre les injustes attaques, dont il a été si souvent l'objet. Cette mission m'a paru si noble et si grande que j'y ai consacré tous mes instants. Toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, j'ai appelé l'attention de la Chambre et du gouvernement sur ce pays, pour lequel on a si peu fait jusqu'ici, et qui est, cependant, si français par le cœur de ses habitants. Dans la circonstance récente que vous me rappellez, Monsieur le Maire, j'ai pu m'assurer par la bienveillance avec laquelle la Chambre a accueilli mes paroles, que nous pouvons être tranquilles sur la conservation de toutes nos garanties constitutionnelles contre toutes les tentatives qui tendraient à nous en priver.

« Je suis profondément touché, Monsieur le Maire et cher concitoyen, de l'accueil que vous me faites. Déjà en traversant le port pour arriver jusqu'à vous, les flatteuses démonstrations de nos braves marins, de cette classe si intéressante, m'avaient fait pressentir que la population toute entière partageait les mêmes sentiments. J'en suis certainement fier pour moi, quoique je sente que cette réception est au dessus de mon mérite : mais j'en suis surtout heureux pour mon pays, en ce que ce concours de tant de bons citoyens prouvera que cette Corse, que l'on dit si divisée, ne l'est certainement pas, quand il s'agit de la défense de son honneur et de ses plus chères prérogatives. »

L'opinion publique continue à se prononcer très vivement contre le discours de M. Mottet. La ville de Dublin n'a pas repoussé avec plus de force et d'indignation le bill de réforme municipale d'Irlande. Notre réponse a paru trop pâle. On trouve que nous ne nous sommes pas élevés avec assez d'énergie contre ce qu'on appelle une injure aussi grave que gratuite contre un département français. La ville de Corté va protester à son tour dans une adresse contre la tentative de ravir à la Corse, cette terre classique de la liberté, les précieuses garanties du droit commun. Nous sommes Français, et nous serions indignes de ce beau nom, si jamais nous courbions la tête sous le joug honteux des lois exceptionnelles. Que l'on y prenne garde. La Corse ne consentira jamais à être traitée comme une colonie. Tels sont les sentimens qui animent les Français insulaires, et depuis Bonifacio jusqu'au Cap-Corse c'est un cri d'indignation contre le promoteur des mesures exceptionnelles. Jamais, en effet, la Corse n'a mieux mérité d'être placée sur le pied d'une parfaite égalité avec la mère-patrie.

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu dans le *Journal LIBRE de la Corse* les réflexions qu'une feuille de la capitale publie au sujet des dicours prononcés dans la séance du 18 mai par MM. Limpérani et Mottet. Il est assez singulier qu'on ait donné la préférence à un article empreint d'un bout à l'autre d'un esprit de malveillance, et dans lequel on n'hésite pas un seul instant à se prononcer pour l'opportunité des mesures exceptionnelles. Est-ce pour publier des opinions injurieuses au pays que l'abonnement de ce journal figure d'office aux budgets des communes? Il faut que nos lecteurs du continent sachent ce qu'est le *Journal LIBRE de la Corse*. C'est le journal de l'administration rédigé par M. le Préfet et son secrétaire. Le temps nous manque